

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **18/2/2025**



sommaire

Propos introductif de la Présidente	3
Déclarations préalables	6
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Orientations budgétaires pour 2025	9
Nouveau SRESRI 2025-2023	21
Mise à jour de la stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire roulant et des installations de maintenance	24
Feuille de route pour la Transition énergétique 2025-2030	26
Projet de charte du parc naturel régional du Haut-Jura 2026-2041	29
Échos dans les médias	32



propos introductif de la présidente

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, chères et chers collègues,
Je vous remercie toutes et tous pour votre présence à cette première assemblée plénière de l'année 2025.

Michel Neugnot, 1^{er} vice-président en charge des mobilités, des transports scolaires, de l'intermodalité et des infrastructures, devait nous faire l'honneur de sa présence mais je viens d'être informée qu'il ne pourra finalement pas être présent ce jour.

Laëtitia Martinez, 2^e vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, la recherche, l'égalité réelle et la laïcité, nous rejoindra en fin de matinée et en visio pour intervenir sur le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) qui fait l'objet d'un avis de notre Assemblée. Espérons que cette fois-ci la technique ne nous fasse pas défaut. Je remercie Jean-François Burnichon d'avoir œuvré vendredi pour s'assurer du bon fonctionnement de la visioconférence.

Je salue la présence de notre président honoraire, Dominique Roy. Cher Dominique, c'est toujours un grand plaisir de t'accueillir au sein de notre assemblée, celle pour laquelle tu t'es tant impliqué par le passé.

Je salue également la présence d'un représentant de Conseil de développement de notre région, Jean-Michel Grenier, nouveau président du CoDev Dijon Métropole, qui succède à Marie-Josèphe Durnet-Archeray. Félicitations pour votre désignation, merci de votre présence et bienvenue à l'assemblée plénière du CESER. Votre séance plénière d'installation se tiendra le samedi 15 mars prochain et j'aurai plaisir, si cela m'est possible, à y assister.

Je tiens à saluer la présence parmi nous de Françoise Frèrebeau, ancienne conseillère du CESER, d'abord en Bourgogne puis en Bourgogne-Franche-Comté. Françoise a siégé au titre de l'UNSA pendant plusieurs mandats et a brillamment présidé la commission Formation-Recherche de 2018 à 2023. Je me souviens particulièrement de ta persévérance, chère Françoise, lors de la présentation du dernier rapport de cette commission, qui n'a pas été sans difficulté. Si ce rapport porte aujourd'hui le titre "L'orientation : un parcours complexe pour les jeunes en quête d'informations", on pourrait dire en aparté qu'il a aussi été un parcours complexe pour des rapporteurs en quête d'une présentation. Grâce à ton obstination et à tes efforts, le résultat a été à la hauteur des attentes, avec un travail d'une qualité remarquable. Je tiens à te remercier, chaleureusement et publiquement, pour toutes ces années passées au sein du CESER, pour ton énergie, tes réflexions, ton bon sens, ta bonne humeur, et pour avoir accompagné de nombreuses conseillères et conseillers, dont moi-même, dans l'appropriation de leur rôle. C'est un grand honneur pour moi de te compter parmi nous aujourd'hui. Merci.

Je poursuis mon propos liminaire par la vie de notre assemblée, avec le regret de vous annoncer plusieurs démissions de conseillères et conseillers depuis notre séance plénière de décembre dernier.

Fabrice Chambelland, représentant de la CFDT, a démissionné le 10 décembre dernier et son remplaçant, Marc Noegelen, n'a pas encore été désigné par la Préfecture. Je profite de notre assemblée pour demander à Monsieur le Préfet de Région de procéder aussi rapidement que possible à cette désignation.

Marie-Hélène Chevallier-Delepine, représentante de la CFDT, a démissionné le 16 décembre. Pas de remplaçant désigné pour le moment.

Christian Baqué, représentant la Fédération régionale de l'agriculture biologique de Bourgogne-Franche-Comté m'a transmis sa lettre de démission, démission qui sera effective au 1^{er} mars. Christian, merci beaucoup pour toutes ces années d'implication, c'est ta dernière assemblée parmi nous, merci.

Nathalie Munier-Jolain, représentante dans notre assemblée de l'Enseignement supérieur, a démissionné le 10 février.

Et Bernard Avon, représentant d'APF France Handicap, qui a démissionné le 4 février.

Même s'ils ne sont, évidemment, pas présents aujourd'hui, je tiens à les saluer et les remercier pour leur engagement au sein du CESER Bourgogne-Franche-Comté, certains depuis de nombreuses années et d'autres seulement depuis quelques mois. Je leur souhaite le meilleur pour la suite.

S'agissant du Secrétariat général du CESER, je tiens à vous informer du départ du directeur Dominique De Filippo. Un recrutement est en cours.

Je salue le renouvellement du contrat de travail de 3 ans de Nadia Ben Daoud, qui continuera donc d'assurer son rôle de chargée d'études auprès de la commission Mobilités, Énergie et Numérique.

Notre première assemblée plénière de l'année 2025 comporte un ordre du jour dense mais raisonnable.

Tout d'abord, comme je vous l'avais annoncé en décembre dernier, il sera présenté un bilan de la première année de mandat de notre assemblée suivi des perspectives pour 2025. Les deux vice-présidentes déléguées, Caroline Debouvry et Claudine Villain, se joindront à moi, pour vous en dresser les grandes lignes. Je les remercie de leur pleine implication dans cette présentation mais aussi pour leur présence à mes côtés et leurs précieux conseils.

Nous poursuivrons par la présentation des projets d'avis pour lesquels nous avons été saisis par l'exécutif régional. Nous devrions nous prononcer sur l'ensemble de ces projets lors de la matinée et entendre Madame Martinez entre 12h et 13h. Ainsi nous pourrions accueillir Laurent Fraisse, directeur régional de la Banque de France pour sa présentation prévue à 14h30.

En raison de l'enchaînement du calendrier budgétaire, nous nous retrouverons en plénière dès le 17 mars prochain, soit dans moins d'un mois, dans cette même salle, pour examiner le projet d'avis portant sur le Budget Primitif 2025.

D'ailleurs, je vous informe, si vous n'y avez pas prêté attention, que l'ensemble du calendrier des assemblées plénières et des jours du CESER pour 2025 et début 2026 vous a été transmis récemment par mail, ce qui permet à chacun de s'organiser au mieux.

Vous constatez donc qu'après une année 2024 au rythme plutôt soutenu, l'année 2025 ne laisse pas entrevoir de ralentissement. La société civile organisée sera, une fois de plus, au rendez-vous.

Concernant l'examen des avis sur les rapports.

Nous débiterons par l'avis sur le Rapport 1.1 "Orientations budgétaires pour 2025" dont le rapporteur pour la commission Finances-Europe sera Franck Ayache. Je le remercie de son engagement régulier pour porter les projets d'avis budgétaires.

Comme Nicolas Soret, vice-président en charge du budget, nous l'a rappelé lors de son audition en commissions réunies le 7 février dernier, le processus budgétaire a été particulièrement long et semé d'incertitudes. L'instabilité politique de notre pays et la difficulté d'élaboration de la Loi de finances expliquent cette situation bien particulière.

Chaque année, le rapport sur les orientations budgétaires est un moment clé de notre agenda. Le Conseil régional a l'obligation légale de nous saisir sur ce document et le CESER est, à mon sens, redevable d'un avis argumenté, solide et qui reflète pleinement les réflexions et les préconisations de la société civile organisée. C'est à mon avis le cas du projet qui sera soumis à la délibération et au vote de notre assemblée.

Nous examinerons ensuite le projet d'avis sur le Rapport 4-1 "Mise à jour de la stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire roulant et des installations de maintenance". Il a été préparé en commission Mobilités-Énergie-Numérique et le rapporteur en sera Patrick Viverge que je remercie pour cette seconde présentation du mandat.

La même commission a préparé l'avis sur le Rapport 4-4 "Feuille de route pour la Transition énergétique 2025-2030" dont Michel Bleuze sera le rapporteur et que je remercie également.

Jacques Cardis rapportera ensuite le projet d'avis sur le Rapport 4-5 "Projet de charte du parc naturel régional du Haut-Jura 2026-2041" préparé par la commission Territoires-Environnement. Merci Jacques pour ton engagement.

Enfin, le projet d'avis sur le Rapport 3-3 "Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Bourgogne-Franche-Comté (SRESRI BFC) 2025-2030", préparé par la commission Formation-Recherche, sera présenté par Julien Bernard et Louis Bichebois-Delhief et je les en remercie également tous les deux.

Cette présentation sera suivie de l'intervention de Laëtitia Martinez.

Comme je vous l'annonçais, le deuxième temps de notre assemblée plénière de ce jour sera consacré à la présentation de l'Étude régionale "Bilan 2024 et perspectives 2025 pour les entreprises en BFC" de la Banque de France, par Laurent Fraisse, directeur régional. Cette présentation a vocation à devenir un rendez-vous régulier, annuel, pour notre CESER, nous donnant à voir la conjoncture économique des entreprises implantées sur notre territoire. Il s'agit d'un temps d'information qui entre pleinement dans le parcours d'accueil et de formation des conseillères et conseillers que nous avons élaboré en début de mandat et qui est fondamental dans la construction d'une connaissance partagée et d'une culture commune au sein de notre assemblée.

J'ai entendu plusieurs retours, contrastés, sur ces temps d'information, de formation et d'acculturation, qu'ils soient faits en plénière, en jour du CESER, ou encore en commissions thématiques, des retours positifs mais aussi négatifs... Soyez certains et certaines que je suis toujours à l'écoute de vos retours, que le Bureau m'en fait part à chaque fois qu'il le juge nécessaire, et qu'ensemble, nous ne cessons de chercher à améliorer la vie et l'organisation de notre assemblée.

Je crois fermement que ces temps d'acculturation permettent aux femmes et aux hommes d'horizons et d'opinions divers que nous sommes de constituer une Assemblée, de "faire CESER". Ainsi, j'invite à nouveau chacune et chacun d'entre vous à me faire remonter toute proposition de sujet à traiter, d'intervenants possibles et de modalités pertinentes. D'ailleurs, un temps est ou a déjà été consacré dans chacune des 6 commissions thématiques pour faire un retour sur les "Jours du CESER" dans une perspective d'améliorer la formule actuelle.

Enfin, notre ordre du jour comporte un temps de "Questions diverses", il se tiendra en fin de journée. Je laisserai la parole aux conseillères et aux conseillers qui souhaitent poser des questions ou apporter des remarques.

Je vous remercie de votre attention. Je laisse la place aux déclarations préalables, s'il y en a, puis à nos travaux.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclarations préalables

Loïc Cavagnac, au nom de la CCIR

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons ce jour porter la voix d'un secteur au cœur de l'industrie et de l'économie de notre Région et de nos territoires. Comme vous l'avez deviné et vous le savez, il s'agit du secteur automobile.

La filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté fait face à des défis majeurs et connaît un déclin significatif. Voici un bilan de la situation actuelle, les principaux enjeux, et des propositions d'actions pour relever ces défis.

Bilan et enjeux

L'industrie automobile en Bourgogne-Franche-Comté est en pleine mutation, confrontée à plusieurs difficultés :

1. Baisse de l'activité : au premier semestre 2024, l'activité dans l'industrie automobile a reculé de 8,7% par rapport à la même période de l'année précédente (1).

2. Diminution de l'emploi : le nombre de salariés dans la filière est passé de plus de 42000 fin 2020 à moins de 37000 fin juin 2024 (2). Cette baisse s'explique par l'automatisation, la robotisation et la délocalisation de certaines activités (2).

3. Transition vers l'électrique : l'interdiction de la vente de voitures neuves à essence ou diesel d'ici 2035 oblige l'industrie à évoluer rapidement, nécessitant de nouvelles compétences et moins de personnel (3).

4. Concurrence accrue : le marché de l'automobile électrique fait face à une concurrence chinoise croissante (4).

5. Baisse des immatriculations : une diminution structurelle des immatriculations de véhicules particuliers est observée au niveau national (5).

6. Tensions sur le recrutement : les principaux métiers de la filière sont en forte tension, avec des difficultés à trouver des compétences spécifiques (3).

La situation nationale du secteur n'est pas sur une trajectoire favorable et certaines décisions ou orientations nous échappent, notamment les décisions des grands groupes. Mais nous devons agir collectivement afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs, notamment l'ensemble des sous-traitants, ne se trouvent rapidement en incapacité de poursuivre leurs activités.

Il en va de notre politique industrielle en Région et de l'emploi. Nous savons que le Conseil régional est très au fait de la situation ainsi que l'ensemble des acteurs et que de nombreuses initiatives existent. Mais il nous semble qu'il faut encore davantage mobiliser et agir.

Louis Bichebois Delhief, au nom de la FAGE

Merci Madame la Présidente,

Permettez-moi d'interpeller directement l'exécutif régional au sujet de l'alternance dans l'enseignement supérieur.

Comme vous le savez sûrement, les gouvernements successifs ont coupé les aides à l'apprentissage aux personnes publiques. Cette décision, prise sans aucune forme de concertation risque d'être lourde de conséquences pour l'enseignement supérieur, notamment en région.

S'ajoute à cela, une décision décaissant de la première, celle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, CNFPT, de ne plus financer les contrats d'apprentissage conclus par les collectivités territoriales et leurs groupements pour les diplômés de l'enseignement supérieur à hauteur de Bac +3 soit les licences professionnelles, les BUT et les Master.

Voici donc une situation kafkaïenne qui voit l'argent public continuer à subventionner l'apprentissage au sein des sociétés privées mais pas au sein des établissements en charge du service public de l'enseignement supérieur.

Si nous comprenons les difficultés financières qu'éprouve le CNFPT, comme l'ensemble des établissements publics, collectivités territoriales et plus largement la France, cette décision est et sera lourde de conséquences. Cette décision, menace à la fois l'enseignement supérieur régional, mais aussi la formation des futurs agents catégories B, A et A+ des collectivités de la région. Les diplômés en alternance de l'enseignement supérieur régional irriguent le territoire régional de nos futurs juristes, directeurs de services, agents des RH, du tourisme, les futurs délégués à la protection des données, chargés de missions en tout genre, les futurs communicants, psychologues du travail. Ces diplômés forment aussi aux métiers des transports, de la mobilité, de l'environnement, du climat, de l'aménagement du territoire, des archives publiques, de l'informatique, de l'intelligence artificielle, des sciences et des technologies plus généralement, du génie. Le secteur public représente une proportion non négligeable des lieux d'alternances des étudiants de ces filières. Il y a un vrai enjeu de politique publique territoriale.

(1) https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/sites/bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/analyse_de_la_conjoncture_dans_la_filiere_automobile.pdf

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8188678>

(3) <https://www.macomme.info/automobile-une-filiere-en-tension-en-bourgogne-franche-comte/>

(4) <https://letrois.info/economie-social/5-chiffres-sur-le-recul-de-la-filiere-automobile-en-bourgogne-franche-comte/>

(5) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8310038>

Nous ne pourrions pas réussir les transitions économiques, numériques, sociales ou encore environnementales qui nous attendent sans des agents territoriaux bien formés, ce qui passe par un enseignement supérieur de qualité et donc notamment pour certaines formations par l'alternance.

Certaines collectivités ont d'ores et déjà annoncé aux établissements d'enseignement supérieur ne pas prendre d'alternants du supérieur pour la rentrée prochaine, heureusement aucun contrat n'a été rompu.

Une décision similaire de la part de la Région pourrait entraîner des réactions en cascades.

À terme les conséquences seront désastreuses pour notre territoire. C'est l'ensemble des formations universitaires prenant des alternants avec une vocation pour la chose publique qui sont menacées. Des places de Master risquent d'être supprimées, des Master risquent de fermer, des étudiants vont se retrouver sur le carreau en région et vont donc logiquement quitter notre belle région. Tout cela ne va pas arranger notre problème de fuite des cerveaux. Dans un certain nombre de nos diplômés en région, l'alternance est maintenant gage de qualité, l'alternance est même un critère, un argument pour faire rester nos étudiants en région.

Ainsi nous espérons que la Région continuera de prendre des apprentis en son sein, et continuera de soutenir l'alternance au sein de l'enseignement supérieur. Le contraire serait un dangereux message.

L'alternance dans l'enseignement supérieur est un investissement dans l'avenir de notre région. Elle forme les compétences dont nous avons besoin pour relever les défis de demain. Ne laissons pas les contraintes budgétaires à court terme compromettre le développement à long terme de notre territoire et de sa jeunesse.

Je vous remercie pour votre attention.

Sandrine Carrette, au nom de la FSU

Devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, le ministre démissionnaire de l'économie et des finances, pour justifier un énième tour de vis dans les dépenses publiques, avait agité une fois de plus le spectre de la dette et du déficit publics prétendument insurmontables. Quant au nouveau Premier ministre, il avait déclaré que la situation budgétaire qu'il découvrirait était très grave... comme nous le savons le budget a été voté depuis.

La FSU dénonce cette instrumentalisation des déficits publics pour justifier une austérité budgétaire qui affaiblit les services publics et aggrave le décrochage des rémunérations des agents publics. Depuis 7 ans, le Président et son ministre en charge des finances sont responsables du dérapage du déficit public actuel, conséquence de leur politique budgétaire inefficace de cadeaux aux grandes entreprises et aux plus riches, pudiquement intitulée "politique de l'offre".

IL MANQUE DES RECETTES ! Ce dérapage du déficit est d'abord la conséquence d'une baisse des recettes du budget de l'État, conséquence des effacements de ressources fiscales opérés depuis 2017 (fin de l'ISF, flat-tax, baisse du taux sur l'impôt sur les sociétés, suppression de la taxe d'habitation...). Selon l'INSEE, les recettes fiscales sont passées de 54,3% du PIB en 2017 à 51,5% en 2023 [1]. Emmanuel Macron et Bruno Le Maire se vantent d'avoir effacé plus de 50 milliards d'euros d'impôts (donc de recettes) depuis 2017, assumant ainsi une politique qui affaiblit tous les mécanismes de redistribution sociale de la richesse nationale.

Ces baisses d'impôts ont profité surtout aux très riches et aux grandes entreprises. **LES DÉPENSES PUBLIQUES SONT INSUFFISANTES, ET POUR CERTAINES MAL ORIENTÉES ET INEFFICACES.** Près de 14% de la dépense publique est versée aux entreprises sous diverses formes (exonérations de cotisations, subventions, niches fiscales...).

Depuis les années 2010, les transferts aux entreprises connaissent une augmentation considérable, au détriment des services publics et des rémunérations des agents (qui ne représentent que 21,5% environ des dépenses publiques...). Alors que les dépenses qui bénéficient à toutes et tous sont nettement insuffisantes, les entreprises et leurs propriétaires ont donc été particulièrement gâtés : le total d'aides directes, sociales et fiscales qu'elles ont perçu est estimé à environ 157 milliards d'euros pour l'année 2019 (avant le "quoi qu'il en coûte" de la crise sanitaire [2]), soit près de 12% du total des dépenses publiques de cette même année [3].

Et il ne fait que continuer de croître depuis. Un "pogon de dingue" de dépenses publiques au service du marché profite principalement aux très grandes entreprises multinationales, sans effet notable sur la création d'emplois et sans contreparties sociales et environnementales. On notera parallèlement l'augmentation faramineuse des dividendes versés par les entreprises du CAC 40 depuis 2020 ainsi que celle du nombre de millionnaires en France (ce nombre a été multiplié par 7 depuis 2000, selon une étude de la banque suisse UBS).

Faut-il y voir un lien de cause à effet ? Notons que les dividendes en France sont 14 fois moins taxés que le travail. Il faut mettre fin à cette gabegie et rationaliser l'usage des dépenses publiques en fonction de leur efficacité économique d'intérêt général et donc de leur utilité sociale et écologique.

POUR UNE AUTRE REDISTRIBUTION DES RICHESSES !

Quelques pistes pour reconquérir des recettes par des choix politiques sont possibles : sur les 146 milliards de bénéfices records des entreprises du CAC 40, en 2023, la part de superprofits représente 36 milliards : une taxation à hauteur de 60% de ceux-ci représenterait 21,6 milliards de recettes pour cette même année sans mettre en cause les capacités d'investissement [4]. Rétablir l'ISF permettrait a minima une augmentation des recettes de 4,5 milliards par an selon France Stratégie

Supprimer tout plafonnement à l'ISF rétabli, et introduire une progressivité de la taxation des super-riches et ultra-riches rapporteraient par exemple 10 à 15 milliards d'euros selon les choix d'assiette et de taux retenus. Pour contrer les dumpings fiscaux et protéger les finances publiques, l'instauration d'une taxe anti-exil fiscal doit pouvoir être corrélée à une fiscalité plus juste s'appliquant aux plus grandes fortunes. Le budget 2025 doit augmenter les recettes et les dépenses publiques sur la base d'une plus grande justice et efficacité fiscale, d'une autre redistribution des richesses, afin de répondre aux besoins sociaux, aux enjeux écologiques et de réduire les inégalités qui minent la société et son avenir. Il doit avant tout permettre de faire fonctionner la société, notre pays dans toutes ses dimensions. [1]

DÉSINFORMATION. Contrairement à ce qui est martelé, le budget d'un pays comme la France ne doit pas nécessairement être à l'équilibre. Le budget d'un État n'obéit pas aux mêmes règles que celui d'une entreprise. L'État a la possibilité de faire rouler sa dette, c'est-à-dire d'emprunter pour rembourser. Il a pour seule nécessité celle de maîtriser le coût de cet emprunt, c'est-à-dire le montant des intérêts versés. Les affirmations qui pointent les dangers de la dette sont donc des outils de propagande qui reposent sur une vision erronée de ce qu'est le budget d'un État. Un déficit public maîtrisé peut avoir des effets positifs, car il est source de revenus pour la sphère privée. Il permet donc de soutenir l'activité économique et sociale, dès lors qu'il repose sur des choix fondés sur des objectifs décidés en ce sens. La dette sert à financer des biens publics et des services publics qui bénéficient à tou·tes. Cela ne constitue donc pas un fardeau pour les générations futures mais au contraire des richesses qui leur sont transmises. Le budget 2025 que nous réclamions devait rompre avec les logiques d'austérité et de cadeaux aux plus riches pour être au service de l'intérêt général !

Christian Baqué, au nom de BioBFC

Concoctée par nos sénateurs, et discutée aujourd'hui même en Commission Mixte Paritaire, la dernière mouture de la Loi d'Orientation Agricole est l'exemple criant d'un renoncement assumé aux objectifs environnementaux et climatiques que la politique agricole de notre pays aurait dû pourtant s'assigner pour réussir une transition indispensable.

Entre autres dispositions :

- Disparition des objectifs de surfaces bio (initialement 21% de la SAU nationale en 2030).
- Disparition dans le texte de loi des termes mêmes d'agriculture biologique ou d'agroécologie.
- Refus d'instaurer dans le cursus d'enseignement agricole des modules orientés vers l'agroécologie.
- Ré-autorisation des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.
- Promotion des mégabassines et de l'épandage par drone des traitements des cultures.
- Requalification des zones humides.
- Limitation des recours juridiques contre les projets agro-industriels délirants, au nom de la souveraineté alimentaire.
- Abaissement du niveau des sanctions (administratives et non plus pénales) pour les atteintes à l'environnement et à la biodiversité dès lors qu'elles ne sont pas intentionnelles.

Cette prochaine Loi d'Orientation Agricole, ne fait du reste que participer au détricotage accéléré du Green Deal par la droite et l'extrême droite européennes, le tout au bénéfice des lobbies de l'agro-industrie, de l'agro-alimentaire, et de la chimie.

Promulguée à quelques jours du Salon de l'Agriculture, elle est certes un moyen d'acheter, au prix fort pour la santé et l'environnement, une paix honteuse avec un monde agricole en crise.

Elle consacre surtout la pérennisation d'un modèle agricole dépassé et insoutenable, axé sur la hausse des rendements, l'agrandissement des exploitations, le recours massif aux traitements chimiques et qui prône un techno-solutionnisme pour le moins illusoire.

La transition agro-environnementale et climatique n'est plus une priorité, loin de là. La compétitivité et la fin des normes, quel qu'en soit le prix, voilà la solution. Comprenez qui pourra !

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans un contexte national de redressement des comptes publics, la Région BFC entend maintenir le cap de la stratégie de mandat 2021-2028 : l'accompagnement des grandes mutations économiques, le soutien aux transitions écologique et énergétique, ainsi que le renforcement du soutien au développement de la fraternité sur tous les territoires.

Les orientations budgétaires 2025 s'appuient sur une double démarche prudentielle : réaliser des économies sans opérer à des coupes drastiques sur les politiques publiques régionales. Les dépenses de fonctionnement diminuent de 10 M€ en 2025 et de 20 M€ en 2026. Le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 est contenu dans son volume initial, en opérant à des redéploiements pour ajuster les prévisions aux besoins. Une hausse du tarif "Cartes grises" est envisagée de 55 à 60 € par cheval fiscal, à compter du second semestre 2025, afin de préserver quelques marges de manœuvre en termes d'autofinancement des investissements.

Avis du CESER

Des orientations budgétaires qui s'inscrivent dans un contexte budgétaire national particulièrement incertain et contraint

Dans un contexte national très instable, l'exécutif de la Région BFC avait opté, en octobre 2024, pour le report du débat d'orientations budgétaires en février et du vote du budget primitif en mars 2025, afin d'avoir un maximum de visibilité sur la loi de finance 2025 et son implication définitive pour la Région.

Malgré ce report, les orientations budgétaires 2025 ont été élaborées dans un contexte d'incertitudes maximales, en l'absence de budget national finalisé. Le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) ont été adoptés finalement le mercredi 5 février 2025.

Dans cet environnement incertain, l'exécutif régional propose à l'Assemblée délibérante de débattre à partir des principales orientations suivantes.

a) La poursuite du plan de mandat 2021-2028 tout en réalisant des économies sans pour autant réduire drastiquement des pans entiers de politiques publiques régionales.

b) Une importante contraction des recettes de fonctionnement :

- Gel des recettes de TVA (- 15 M€).
- Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (- 10 M€).
- Diminution de la TICPE (- 1,5 M€).
- Nouveau prélèvement sur les recettes de fonctionnement afin d'abonder un "fonds de précaution national" (- 20 M€).
- Baisse des recettes "Cartes grises" (- 1 M€), malgré une hausse du tarif régional de 55 à 60 € par cheval fiscal à compter du second semestre 2025.
- Récupération de la TVA sur les mobilités (+ 13 M€).

c) Une légère baisse des dépenses de fonctionnement :

- Diminution globale de 10 M€, malgré une hausse mécanique de plusieurs dépenses (+ 12 M€ de dotations des lycées, + 4,5 M€ pour les formations sanitaires et sociales, + 4 M€ de hausse du taux de cotisation visant à réduire le déficit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales...).

d) Une légère contraction des dépenses d'investissement :

- Diminution globale de 20 M€ du PPI 2024-2030, en ajustant les prévisions aux besoins. Le volume d'investissement passe ainsi de 2,34 à 2,32 milliards d'euros.

Ces perspectives appellent les commentaires suivants :

L'orientation stratégique visant à contenir le budget tout en continuant de soutenir l'économie régionale est appréciée. Les acteurs publics et privés ont en effet besoin de visibilité pour être efficaces et pour se projeter dans l'avenir.

La contraction des ressources est particulièrement inquiétante. Elle contribue à renforcer l'effet de ciseau constaté depuis plusieurs années sur le budget. La problématique du modèle de financement des Régions s'accroît encore davantage en 2025. Cette situation risque de s'aggraver dans le temps compte tenu des besoins en investissement massifs auxquels la Région BFC devra faire face pour répondre aux transitions (rénovation énergétique des lycées, décarbonation des transports...).

La baisse des dépenses de fonctionnement permet d'atténuer partiellement l'effet de ciseau et la contraction de l'autofinancement des investissements. Cet exercice reste complexe à réaliser puisqu'une majeure partie des dépenses de fonctionnement concernent les politiques publiques. Le rapport d'orientations budgétaires 2025 aurait gagné à détailler les dispositifs concernés par ces diminutions de crédits (- 10 M€ en 2025 et - 20 M€ en 2026), ce qui aurait permis de clarifier et de mieux comprendre les arbitrages de l'exécutif.

La révision des opérations d'investissement permet de maîtriser la dette, étant donné que plusieurs opérations sont déjà contractualisées avec des partenaires (État, EPCI...). La diminution de l'autofinancement (épargne nette) oblige en effet l'exécutif à contenir les investissements faute de quoi le niveau de dette sera difficilement maîtrisable.

Une dégradation mécanique des capacités d'action de la Région Bourgogne-Franche-Comté

La prospective financière pluriannuelle permet de croiser les besoins et les capacités de financement, à la fois en investissement et en fonctionnement. Elle vise à mesurer la soutenabilité budgétaire des dépenses et à envisager des solutions en cas de dégradation des indicateurs financiers. Elle prévoit les évolutions suivantes :

DONNEES EN COMPTES ADMINISTRATIFS ESTIMES								
En M€	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes (hors emprunt)	1 622	1 539	1 567,3	1 628	1 612	1 610	1 597	1 605
Recettes de fonctionnement	1 412	1 378	1 427	1 459	1 471	1 464	1 471	1 479
Recettes d'investissement	210	161,1	140	169	141	146	126	126
Dépenses (hors dette)	1 643	1 604	1 732	1 769	1 742	1 661	1 584	1 509
Dépenses de fonctionnement	1 095	1 091	1 157	1 189	1 204	1 199	1 172	1 186
Dépenses d'investissement	548	513	575	580	537	463	412	323
Service de la dette	109	129	129	151	172	189	203	214
Intérêts de la dette	34,8	41,4	36,6	39,2	46,0	53,4	57,6	60,0
Frais de trésorerie	1,5	2,3	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Amortissement	72,9	85,5	89,9	109,5	124,3	133,4	143,7	152,3
Emprunts nouveaux	137	194	293	292	302	240	191	118
Endettement au 31/12	1 369,4	1 477	1 679	1 860	2 036	2 143	2 190	2 156

RATIOS								
Ratios prévisionnels - avec hypothèses d'économies des VP et économies supplémentaires								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Epargne brute	281	243	232	229	219	210	239	231
Taux d'épargne brute	19,9%	17,6%	16,2%	15,7%	14,9%	14,3%	16,3%	15,6%
Epargne nette	208	158	142	119	95	76	96	79
Taux d'épargne nette	14,7%	11,4%	9,9%	8,2%	6,4%	5,2%	6,5%	5,3%
Capacité de désendettement	4,9	6,1	7,2	8,1	9,3	10,2	9,1	9,3

Plusieurs projections sont considérées comme assez inquiétantes :

- La diminution de l'épargne brute, du fait de l'effet de ciseau.
- L'épargne nette poursuit sa baisse. Elle passe même en dessous du niveau prudentiel fixé par la Région (100 M€), à compter de 2027.
- Le niveau des emprunts nouveaux progresse assez fortement puisque l'autofinancement (épargne nette) est en chute.
- L'endettement progresse de 303 M€ à l'horizon 2028, en passant de 1.840 à 2.143 M€ entre les deux exercices de prospective réalisés en 2024 et 2025.
- La capacité de désendettement se dégrade de 2,4 années à l'horizon 2028, en passant de 7,8 à 10,2 années entre les deux exercices de prospective.

Ces projections inquiétantes pourraient néanmoins être revues de manière plus favorable, dans les mois à venir, puisque le prélèvement sur recettes - lié au fonds national de précaution - pourrait être ramené de 20 à 10 M€. Les ratios financiers s'en trouveraient alors améliorés et notamment la capacité de désendettement qui pourrait être ramenée sous le plafond prudentiel de 9 années, dès 2027. Malgré ces perspectives moins défavorables, la situation globale reste marquée par une absence de marges de manœuvre.

La soutenabilité budgétaire des politiques publiques doit rester la priorité centrale de la Région Bourgogne-Franche-Comté

La soutenabilité budgétaire constitue une orientation prioritaire du plan de mandat 2021-2028 de la Région BFC. Le CESER a approuvé à plusieurs reprises cette orientation qui est en effet "vitale" pour la Région. Afin d'assurer la soutenabilité budgétaire des politiques publiques régionales, le CESER préconise les éléments suivants, sur le court / moyen terme.

a/ Affecter de nouvelles ressources aux Régions

- Porter la proposition suivante à Régions de France : augmenter le taux de TVA sur les produits importés de l'extra-communautaire afin de réduire la distorsion des normes de fabrication et/ou sociales des produits importés de certains pays et ainsi soutenir la consommation et la qualité des produits nationaux. Cette "TVA sociale", en gommant tout ou partie des distorsions de concurrence, pourrait également rétablir notre compétitivité et favoriser les embauches et les investissements des entreprises ayant, plus que d'autres, recours à de la main d'œuvre. Ce sujet de la "TVA sociale" revient régulièrement dans les échanges entre conseillères et conseillers particulièrement en raison de l'actualité agricole. Pour autant, il n'a pas fait l'objet d'une étude dédiée. Il semblerait donc pertinent d'approfondir cette réflexion au CESER afin de présenter une version plus aboutie du sujet.
- Poursuivre le dialogue avec l'État et Régions de France relatif aux modalités de péréquation entre les Régions, afin de corriger les écarts de ressources et davantage tenir compte des spécificités de la Bourgogne-Franche-Comté. En effet, en comparaison à d'autres territoires, les ressources financières de la Région BFC ne sont pas à la hauteur des dépenses publiques à couvrir. Le domaine des transports ferroviaires est particulièrement illustratif à ce titre. La région dispose en effet d'un linéaire ferroviaire étendu qui génère des coûts d'entretien et d'exploitation très élevés, tant en investissement qu'en fonctionnement, avec un très fort enjeu concernant les investissements relatifs aux lignes de desserte fine du territoire (LDFT). La péréquation constitue certes un chantier complexe dont l'issue est assez aléatoire voire incertaine comme l'initiative nationale engagée en 2021 l'a démontré. Pour autant, l'exploitation de cette piste doit être poursuivie, compte tenu du contexte accru de resserrement des marges.

b/ Rechercher de nouvelles ressources privées

- Mobiliser l'épargne citoyenne pour soutenir les opérations d'investissement prévues par le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030. L'épargne des ménages français est globalement sous-utilisée, alors qu'elle reste abondante. Plus que jamais, les citoyens ont envie de donner un sens à leur épargne, surtout pour des projets de proximités. Par exemple, la Maison des Femmes, lieu d'accueil unique à Besançon dédié aux femmes nécessitant de l'aide, a été financé en mobilisant 700.000 € auprès d'épargnants privés.
- Rechercher des solutions de financement innovantes, notamment à travers des démarches publiques / privées, en estimant préalablement la plus-value de telles démarches (ex. : marchés de partenariat), ou à travers de l'ingénierie financière spécifique (ex. : tiers-investissements).

c/ Maîtriser et diminuer les dépenses de fonctionnement, afin de conforter l'autofinancement des investissements

- Réexaminer l'ensemble des dépenses de fonctionnement afin de prioriser les dépenses qui génèrent des effets de levier :
 - Effets multiplicateur, catalyseur, de gouvernance.
 - Gains de gestion et d'efficacité générant des économies.
 - Financement d'investissements immatériels indispensables au développement des territoires, à leur attractivité et à la résilience de l'économie régionale.
 - Financement d'investissements matériels générant des économies d'énergie.

- Prioriser les dépenses de fonctionnement relatives aux compétences obligatoires.
- Réinterroger les modalités de financement des projets qui ne ressortent pas des compétences obligatoires.
- Poursuivre la réflexion sur les mobilités, compte tenu du poids prépondérant de cette politique publique dans le budget régional.
- Porter un point de vigilance quant aux perspectives de recrutement de personnel.

d/ Prioriser les objectifs de transition énergétique et écologique

- Prioriser les objectifs de transition énergétique et écologique, en lien avec la démarche de planification territoriale écologique (COP BFC) et ses 44 fiches-actions qui seront prochainement soumises au CESER. Les transitions constituent un enjeu prioritaire, comme cela est souligné dans le projet du CESER 2024-2029 dont le fil rouge est le développement durable, les transitions et l'adaptation au changement climatique.
- Réaliser une étude sur le financement des objectifs régionaux de planification écologique (plus de détails dans la contribution du 25 juin 2024 du CESER relative à la COP BFC). Cette étude viserait notamment à identifier les leviers de financement envisageables : dette, redirection des investissements, économies induites par les travaux de rénovation énergétique...

e/ Diminuer les dépenses d'investissement et / ou suspendre certaines opérations d'investissement cofinancées avec d'autres acteurs publics

- Recalibrer le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030, en volumétrie et en temporalité, compte tenu d'une dégradation inéluctable des ratios financiers d'épargne nette et de capacité de désendettement.
- Développer une démarche globale de gestion des risques, compte tenu de la survenue de plus en plus fréquente de risques (économiques, financiers, climatiques, sanitaires...) ayant un impact notable sur les politiques publiques régionales. Cette démarche permettrait d'identifier certaines catégories de risques dont la survenue empêcherait ou retarderait la réalisation des opérations d'investissement.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Gestion du patrimoine immobilier

Dans un contexte de réduction des moyens financiers, la gestion du patrimoine immobilier constitue un enjeu important en termes de recherche d'économies. Les orientations budgétaires 2025 gagneraient à rappeler les orientations du PPI 2024-2030 puisque ce plan comporte plusieurs dispositions visant à optimiser le parc immobilier dédié à l'administration régionale. Des démarches de cessions / acquisitions ont été mises en place et devront se poursuivre dans les prochaines années. Le PPI prévoit par exemple de regrouper environ 250 agents dans un nouveau bâtiment administratif à Dijon.

Finances

La Région envisage de développer en 2025 une démarche volontariste de "budget vert" afin d'identifier les dépenses favorables ou défavorables à l'environnement. Cette initiative est complémentaire à l'obligation réglementaire visant à produire une nouvelle annexe au compte administratif pour mesurer l'impact des dépenses sur la transition écologique. Toutes ces actions sont utiles. Elles permettent en effet de faciliter les arbitrages budgétaires en faveur de la planification territoriale écologique et une meilleure lisibilité de la trajectoire suivie.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi

La diminution des moyens est préoccupante même si elle reste modeste au regard de l'enveloppe globale dédiée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. En outre, la Région envisage un rattrapage pour 2028.

La formation professionnelle a un impact indéniable sur les parcours professionnels individuels. Elle occupe également une part importante dans l'accompagnement aux transitions à venir. Comme le CESER l'a déjà souligné, notamment dans son avis sur le CPRDFOP et dans sa contribution à la COP territoriale, "l'éducation, la formation et l'accompagnement au changement sont des préalables essentiels et indispensables à la transformation profonde

de modèle sociétal, de comportement et de paradigme qu'implique la transition écologique au sens large. Il s'agit donc de la première condition de réussite de la démarche..."

Lycées

La Région se trouve devant une difficulté majeure. Elle doit doter les lycées des moyens nécessaires à leur fonctionnement (moyens en forte hausse jusqu'en 2027) et assurer le meilleur accueil possible pour les élèves, alors que la démographie des jeunes est en baisse et que les investissements à venir dans les établissements sont colossaux, notamment en matière de rénovation et de mise en accessibilité.

Face à cette difficulté, une baisse importante du PPI 2024-2030 en faveur des lycées est proposée, à hauteur de 87M€. Cette orientation est inquiétante. La priorité semble être donnée à une approche essentiellement financière et économique, au détriment de l'analyse des besoins des élèves et de leurs familles. Le risque est de voir se développer des lycées "à deux vitesses". Afin de mieux appréhender les décisions à venir, le CESER souhaiterait être associé à la finalisation du SDIL (schéma directeur d'investissement dans les lycées 2024-2030) en cours de validation.

La Région entend supprimer les financements non obligatoires d'équipements et de travaux dans les lycées privés sous contrat. Les écoles de production et les MFR n'étant pas concernées, le CESER souhaiterait que le dispositif des écoles de production et leur positionnement dans le paysage de la formation initiale soit évalué par la Région.

En matière de numérique éducatif, la continuité du soutien de la Région pour équiper les élèves, via le dispositif ORDIL, est souligné positivement. Il est toutefois indispensable de maintenir, au sein des établissements, un niveau d'équipement le plus uniforme possible, dans un souci d'égalité d'accès et de traitement de tous les élèves, quel que soit l'établissement dans lequel ils étudient.

Culture et vie associative

Les deux orientations suivantes sont vivement appréciées, d'autant plus dans un contexte de restrictions budgétaires :

- Le maintien du soutien financier régional aux associations de protection et de préservation de l'environnement. Ce soutien est fondamental compte tenu des enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.
- La préservation intégrale des fonds alloués à la culture. Cet engagement témoigne d'une volonté affirmée de soutenir un secteur essentiel au dynamisme et à l'attractivité des territoires, là où d'autres collectivités justifient des réductions drastiques en contestant la pertinence des financements et de la gestion des subventions par les acteurs culturels.

La mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de l'utilisation des fonds publics alloués aux associations et aux acteurs culturels - quel que soit le type de financement - pourra renforcer la transparence et favoriser une relation de confiance mutuelle avec les acteurs et les habitants. Il convient toutefois de veiller à ce que ces dispositifs de contrôle ne soient pas uniquement fondés sur l'analyse des excédents ou des réserves et restent proportionnés aux enjeux, notamment pour éviter des procédures chronophages et onéreuses pour la Région.

Plus globalement, le CESER soutient le Conseil régional dans sa démarche de sélection renforcée des financements aux associations, à partir du moment où cette sélection est établie sur la base de critères cohérents. Les diminutions de crédits seront arbitrées à ce titre selon trois grands principes dans le cadre du budget primitif 2025 : i. L'adaptation des enveloppes aux précédentes exécutions budgétaires. ii. L'effet incitatif des financements. iii. L'impact des actions financées. Le CESER restera attentif à la mise en œuvre de ces dispositions, lors de l'examen du budget. Pour plus de transparence, il préconise que ce budget comprenne une liste répertoriant les diminutions et les arrêts de subventions en direction du secteur associatif.

Sport

Le sport est mis en avant de manière significative dans le rapport d'orientations budgétaires. La place qui lui est accordée et l'importance qui lui est conférée sont à saluer. Cette valorisation témoigne d'une reconnaissance des bienfaits du sport, tant en matière de santé que de cohésion sociale.

Santé

Les orientations budgétaires gagneraient à mieux intégrer l'impact des facteurs environnementaux et socio-économiques sur la santé publique. La qualité de l'eau, de l'alimentation et plus largement de l'environnement, constitue un levier majeur pour la prévention et l'amélioration du bien-être des habitants. La progression des phénomènes de précarisation provoque une réelle dégradation de la santé des couches sociales les plus défavorisées. Une réflexion sur ces aspects permettrait d'adopter une approche plus globale et transversale des enjeux de santé publique.

Économie

Il est urgent de soutenir l'activité économique afin de préserver l'emploi, compte tenu de l'augmentation des défaillances d'entreprises et de l'instabilité économique qui touchent tous les acteurs. Le flou de l'État est inquiétant et préjudiciable pour plusieurs politiques publiques régionales. Le monde économique a besoin de visibilité. Une période prolongée d'instabilité serait particulièrement pénalisante pour notre économie.

Dans un contexte de redressement des comptes publics, il convient de déterminer comment "faire mieux avec moins". Des synergies et des complémentarités doivent être trouvées dans le monde de l'entreprise et des associations.

Concernant l'économie sociale et solidaire, il est prévu un maintien des investissements et une baisse de certaines dépenses de fonctionnement. Ces diminutions de crédits seront notamment envisagées sur la base d'une analyse de la situation financière des structures bénéficiaires. Elles pourraient néanmoins précariser fortement certaines associations, coopératives, mutuelles. En effet, une trésorerie importante n'empêche pas la fragilité. Les structures de l'ESS ne répondent pas à la même demande capitaliste et au même modèle de financement. Elles ne sont pas confrontées au même risque en matière de conjoncture et d'évolution à moyens et longs termes. Les choix qui seront faits dans le budget primitif 2025 demanderont ainsi beaucoup de discernement, afin de tenir compte de la situation spécifique de chaque structure.

Plus globalement, le CESER restera attentif aux critères qui détermineront les coupes budgétaires de la fonction "Économie", dans le cadre du budget primitif 2025, en particulier en lien avec la COP régionale.

Mobilités

Les orientations budgétaires 2025 devraient davantage spécifier et intégrer les contraintes budgétaires de l'État en matière de mobilités, dans l'objectif de répondre à des défis majeurs de la région Bourgogne-Franche-Comté : améliorer le maillage territorial surtout en zones rurales, réformer le système de financement des mobilités devenu insuffisant, assurer la transition écologique notamment la décarbonation, ainsi que régénérer et moderniser les infrastructures pour tous les modes de transport.

Concernant le PPI 2024-2030, les crédits consacrés aux mobilités augmentent de 148 M€. Il est notamment prévu une participation supplémentaire de 50 M€ afin d'accompagner l'effort demandé à l'État relatif aux lignes fines de dessertes du territoire (LFDT). Ce montant de 50 M€ semble cependant constituer une mise de fonds, dans l'optique de la négociation avec l'État. Ces crédits ne semblent ainsi pas être réellement disponibles, dans l'immédiat. Les annonces faites à ce titre manquent de cohérence. Le flou persiste sur la nature de ces fonds qui sont censés répondre à des urgences.

Versement mobilité

Le projet de loi de finances 2025 instaure un nouveau versement mobilité en direction des Régions. Cette loi dispose que ce versement peut être institué par délibération du Conseil régional qui doit alors énumérer les services de mobilité qui justifient le taux du versement. Ce taux est fixé dans la limite de 0,15 % des salaires définis à l'article L. 2333 65 du CGCT. Le versement doit être affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement de toute action relevant des compétences de la Région en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité régionale.

Le CESER restera particulièrement vigilant quant à l'éventuelle mise en place d'un nouveau versement mobilité régional en Bourgogne-Franche-Comté, compte tenu des motifs suivants.

Il souhaiterait à ce titre être associé à la réflexion si la Région entend mettre en place cette nouvelle disposition, et ce bien avant d'être formellement consulté pour avis.

Premièrement, cette nouvelle disposition juridique nationale vient apporter une réponse à la demande formulée par Régions de France qui considérait que *"les Régions auraient été contraintes de revoir à la baisse leurs investissements en faveur des transports collectifs, si aucun nouveau financement dynamique n'était affecté"*. Régions de France estime que *"cette nouvelle ressource permettra aux Régions qui le souhaiteraient de bénéficier d'un nouveau levier fiscal destiné à financer les investissements dans les mobilités décarbonées, rendus impératifs par la nécessité de désenclaver les territoires ruraux comme périurbains tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, sans porter atteinte au pouvoir d'achat des Français. Elle vient conforter les Régions dans leur rôle de chef de file de la mobilité."*

Deuxièmement, les modalités de mise en œuvre du versement et de sa redistribution aux Autorités Organisatrices de la Mobilité soulèvent des questions. Les territoires ruraux pourraient bénéficier d'une part de 10 %, mais il est essentiel que ces financements servent à financer des services et pas uniquement de l'ingénierie. Une concurrence pourrait également émerger entre les Régions. En effet, le taux de 0,15 % constitue un plafond et non pas une obligation. En outre, ce taux plafond ne fait pas l'unanimité dans les autres Régions. Certains exécutifs régionaux ont même déjà annoncé qu'ils ne mettront pas en place ce nouveau versement.

Troisièmement, la création d'un nouveau versement mobilité pourrait avoir un impact notable sur l'économie régionale, sur les entreprises et sur l'emploi. Les entreprises subissent déjà une importante pression fiscale qui nuit à leurs capacités d'investissement et d'innovation, et à leur compétitivité. La région Bourgogne-Franche-Comté connaît en outre une situation économique délicate, avec des perspectives peu encourageantes pour l'avenir comme le prévoit la Banque de France dans sa récente étude sur les tendances économiques régionales 2025. La création d'un nouvel impôt régional constituerait un très mauvais signal adressé aux entrepreneurs et aux investisseurs.

Planification territoriale écologique - Feuille de route COP BFC

La préservation des financements régionaux dédiés à la transition écologique et énergétique est soulignée avec satisfaction. Certaines politiques sont d'ailleurs revues à la hausse. Ces orientations sont d'autant plus notables qu'elles interviennent dans un cadre financier très contraint qui nécessite de réaliser des économies. Il s'agit d'un point particulièrement positif dans le contexte actuel d'aggravation des atteintes à l'environnement et d'accélération des effets désastreux du changement climatique. Le CESER sera attentif à la traduction réelle de ces engagements dans le budget primitif 2025.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 9 abstentions.

Déclarations

Élise Moreau, présidente. Propos introductif avant présentation de l'avis

Je souhaiterais introduire par ces quelques mots le projet d'avis relatif aux orientations budgétaires, élaboré par la commission Finances-Europe en s'appuyant sur les contributions des cinq autres commissions thématiques.

Avant tout, je tiens à saluer la qualité de la démarche adoptée dans la construction de cet avis budgétaire. Mes remerciements s'adressent au président de la commission Finances-Europe, Sylvain Marmier, ainsi qu'au chargé d'études, Frédéric Gillot, pour l'ampleur du travail préparatoire accompli.

La note adressée aux présidents des commissions thématiques ainsi qu'aux membres de la commission Finances-Europe a eu le mérite de mettre en lumière les enjeux et défis majeurs auxquels notre collectivité régionale doit faire face. Elle rappelle, à juste titre, les préconisations récentes de notre assemblée, exprimant ainsi la parole du CESER. Elle met également en exergue de nouvelles réflexions qui émergent, au gré de l'actualité et de la conjoncture. Il est primordial que la distinction entre ces deux dimensions – d'une part, les préconisations adoptées, et d'autre part, les analyses émergentes – soit clairement établie et transparente. Cela permet aux conseillers de s'orienter avec discernement, tant dans leurs positions passées que futures, avec la volonté de trouver des préconisations nouvelles, dans la continuité des précédentes et dans la volonté de s'adapter aux transformations rapides de notre société.

Il est certes ardu de maintenir la cohérence de ses convictions profondes tout en s'ajustant aux défis inédits qui, parfois, semblent s'opposer à nos idées. Pourtant, mes chers collègues, tel est précisément le cœur de notre mission : être les vigies des politiques publiques d'aujourd'hui et les éclaireurs des répercussions qu'elles auront demain.

J'ai assisté à la réunion de la commission Finances-Europe la semaine dernière et j'ai pu constater personnellement la forte implication des conseillères et conseillers, avec des positions parfois divergentes mais toujours solidement argumentées et empreintes de sens. Ce qui m'a surtout frappée, c'est le respect des échanges et des expressions individuelles. C'est bien grâce à cette méthode, profondément démocratique, que le consensus a pu être atteint dans l'élaboration de cet avis budgétaire. Je ne vous cacherai pas ma satisfaction de voir notre assemblée, le CESER de BFC, agir ainsi. C'est, à mon sens, une véritable leçon de dialogue citoyen que donne la société civile organisée. Nous verrons dans quelques instants comment se prononcera notre assemblée quant à ce projet d'avis.

Enfin, j'aimerais aborder un second point avant de laisser la parole à Franck Ayache.

Le rapport d'orientations budgétaires nous a été transmis par l'exécutif régional sous une forme originale, comprenant plusieurs annexes, dont l'une est dédiée à la feuille de route de la COP territoriale. Un avis synthétique, élaboré par la commission Finances-Europe, est inclus dans le projet qui vous sera présenté.

Je tiens particulièrement à ce que nous approfondissions notre engagement sur cette feuille de route de la COP. La territorialisation de la planification écologique constitue un levier essentiel pour le présent et l'avenir de notre région. En 2024, nous avons déjà apporté une première contribution lors de l'élaboration de cette feuille de route. Il est donc crucial que le CESER émette un avis, plus détaillé, sur la version finale de ce document. Lors de notre prochaine assemblée plénière, qui se tiendra très bientôt, le 17 mars, l'exécutif régional devrait nous soumettre la suite de cette feuille de route, comprenant 44 fiches-actions concrétisant les 30 objectifs déjà définis. Nous nous organiserons de manière à formuler une réponse aussi pertinente que possible, malgré des délais toujours plus contraints.

Didier Michel, au nom du 1^{er} collège

Mesdames, Messieurs,
Mes chers collègues,

La loi de finances 2025 permet aux Régions d'instaurer un nouvel impôt, le versement de mobilité régional qui est une réelle menace pour nos entreprises. Le collège 1 salue la décision responsable des quatre régions (Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Pays de la Loire) de ne pas appliquer le Versement Mobilité Régional (VMR). Cette décision traduit la prise de conscience et la compréhension réelle de ces Régions des enjeux économiques et de l'attractivité de leur territoire. Ces Régions font résolument le choix des entreprises et de l'emploi plutôt que celui de la facilité fiscale.

Compte tenu de la situation économique difficile à laquelle nos entreprises sont confrontées, ce qui est particulièrement vrai pour les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté (Cf. Étude de la Banque de France BFC - Bilan 2024 et perspective 2025 pour les entreprises) notre région y est en dernière place en 2024, et dans le peloton de queue pour les perspectives 2025, plus le fardeau supplémentaire de 13 milliards d'euros de taxes imposées aux entreprises cette année et l'effondrement de notre compétitivité face au reste du monde, les acteurs économiques français appellent aujourd'hui l'ensemble des Régions de France à suivre cet exemple et à ne pas appliquer le VMR ou à revenir sur leur décision.

Ce nouveau prélèvement, qui pourrait atteindre plus de 500 millions d'euros par an, serait insupportable pour les entreprises de notre région.

Il vient s'ajouter à cette exception française qu'est le Versement Mobilité (VM) - déjà prélevé sur les entreprises - dont la hausse constante pèse lourdement sur leur compétitivité. Les employeurs privés ont payé en 2023 plus de 9,3 milliards d'euros de VM, soit une augmentation de plus de 8% par rapport à 2022. Le VM augmente directement le coût du travail. Nous rappelons que le premier critère poussant une entreprise à se délocaliser est le coût de la main d'œuvre.

Si nous soutenons le développement des transports en commun, cela ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité de nos entreprises. Les organisations professionnelles se tiennent aux côtés de toutes les Régions pour engager, comme elles le font depuis des mois par des propositions argumentées, une véritable réflexion sur l'avenir du modèle de financement des mobilités et de sa gouvernance afin que les entreprises y aient leur place à la hauteur de leur participation. Les transports publics doivent répondre pleinement aux besoins des citoyens, des salariés et des entreprises.

Nos organisations professionnelles proposent d'autres alternatives qu'une charge fiscale supplémentaire sur nos entreprises :

- Affecter une fraction du produit de la mise aux enchères des crédits carbone ETS 1 au financement des AOM (250 millions d'euros supplémentaires dès 2024), tout comme les ETS 2 via le Fond social climat (FSC).
- Combattre la fraude. Celle-ci représente un manque à gagner estimé à 600 millions d'euros en 2022 (UTP 2023). À cet égard, la mise en place de la vérification des adresses des contrevenants que l'UTPF est en train de finaliser est indispensable.
- Ou encore flécher les recettes des Certificats d'économie d'énergie (CEE) en faveur du financement de l'exploitation des AOM.

Les transports publics doivent répondre pleinement aux besoins des citoyens, des salariés et des entreprises. Sauvegarder la compétitivité des entreprises tout en développant l'offre de transport, c'est possible ! En adoptant des mesures alternatives, nous pouvons préserver la compétitivité de nos entreprises tout en assurant un financement durable et efficace des transports publics. Il est essentiel que toutes les régions travaillent conjointement pour trouver des solutions équilibrées.

Je vous remercie.

Stéphane Faucogney, au nom de l'UNSA

La Région BFC dans son rapport sur les orientations budgétaires affirme qu'elle entend maintenir le cap de sa stratégie de mandat, mais en adoptant une double démarche prudentielle : réaliser des économies sans opérer de coupes drastiques sur les politiques publiques régionales.

Le PPI 2024-2030 reste dans son volume initial, en opérant des redéploiements.

Ce sont ces redéploiements qui inquiètent l'UNSA BFC. En effet, la baisse de 87 millions d'euros des investissements dans les lycées est une baisse des investissements d'avenir dans les territoires. Quelles opérations prévues n'auront pas lieu ? Y-a-t-il des établissements qui faute d'investissement se verront qualifiés de "vétustes" et seront fermés ou plutôt transférés comme il est politiquement correct de le dire ? Ce sont des précisions qu'il faudra apporter explicitement dans le Schéma directeur d'investissements dans les lycées (SDIL 2024-2030).

À l'inverse, les crédits consacrés aux mobilités augmentent de 150 millions d'euros. C'est un choix politique que nous interrogeons.

En revanche, l'UNSA salue la décision de supprimer les financements optionnels d'équipements et de travaux dans les lycées privés catholiques, comme le CESER l'avait préconisé dans son avis sur les OB en 2024.

Je vous remercie.

Martine Esther Petit, au nom des collèges 3 et 4

Les 65 000 associations présentes dans notre région jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social et la cohésion territoriale. Ces associations s'appuient sur l'engagement de 570 000 bénévoles et représentent 10% de l'emploi privé, soit près de 76 000 emplois. Ce secteur dynamique s'appuie aussi sur un partenariat important avec les pouvoirs publics.

Le budget de l'État voté dernièrement pourrait avoir un impact majeur sur le monde associatif, en raison des coupes sectorielles annoncées, du décalage dans son adoption et de la diminution des budgets de nos collectivités territoriales, dont certaines ont déjà prévenu qu'elles réduiraient significativement leurs subventions aux associations. Dans ce cadre, nous saluons le fait que la Région annonce s'efforcer à sanctuariser les budgets attribués aux associations. Pour autant, il est nécessaire de rappeler que cette situation globale déstabilise un monde associatif déjà fragilisé depuis de nombreuses années, pris en tenailles entre une hausse continue des charges et une demande de plus en plus importante des bénéficiaires. En clair, les associations sont aujourd'hui dans l'impasse de devoir faire toujours plus avec moins.

Il n'est aujourd'hui plus possible que le monde associatif continue d'être une variable d'ajustement budgétaire des politiques publiques. Nous, les associations, nous avons toujours considéré que les pouvoirs publics et les associations devaient agir ensemble en tant que partenaires et non pas en tant que prestataires. C'est le sens de la charte d'engagement réciproque signée il y a près de 11 ans entre Le Mouvement associatif, les collectivités territoriales et le gouvernement et déclinée régionalement en 2022.

Trop souvent, les associations sont des victimes collatérales de choix politiques. Le décalage du vote du budget et les conséquences pour ces structures illustrent la difficulté du monde associatif qui doit constamment s'adapter à l'instabilité politique. Ce manque de clarté est un véritable frein au développement de l'action associative. Mais plus encore, il met aujourd'hui en péril un grand nombre d'entre-elles en mettant leur trésorerie sous pression. Les retards de financement et l'absence de prévisibilité asphyxient les associations.

À noter par exemple pour les associations du médico-social et social le non-respect de l'engagement financier de l'État sur la Prime Ségur ordonnée par arrêté du 26 juin 2024, rétroactive au 1^{er} janvier 2024, à tous les professionnels de la branche qui n'en bénéficiaient pas encore. Bien que ces mesures aient été agréées par l'État et lui soient opposables, rien n'est prévu dans le PLF 2025.

Affaiblir le monde associatif revient à hypothéquer des solutions souvent innovantes et adaptées aux besoins locaux. Au-delà des enjeux financiers, c'est tout un modèle de société qui est remis en question, alors que la transition écologique, la fracture sociale ou encore la revitalisation des territoires les plus fragiles nécessitent des efforts concertés.

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée Environnement - Développement durable

Au regard de l'analyse de l'avis du CESER sur la planification écologique territoriale, on note la préservation des financements régionaux dédiés à la transition écologique et énergétique. C'est très bien !

Mais l'exercice d'analyse de la mise en œuvre des politiques régionales devra se faire au regard des conséquences des décisions budgétaires nationales. En effet, ces deux dimensions peuvent être corrélées et la mise en œuvre des politiques régionales peut être fortement impactée et s'avérer complexe voire impossible à réaliser.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT lue par Jean-François Dugourd

Lors de sa prochaine assemblée plénière, la Région validera ses orientations budgétaires pour l'année 2025. Parmi ses orientations, la FNAUT BFC constate la volonté de la Région de flécher 50 millions d'euros afin de financer en partie la remise à niveau du réseau ferré, en particulier des lignes de dessertes fines du territoire. Malheureusement, cette volonté reste encore trop floue et mériterait d'être clairement détaillée avec une répartition par lignes en grande souffrance. En particulier, les lignes Clamecy-Corbigny, Saint-Claude-Andelot, Paray-le-Monial-Gilly-sur-Loire ou Épinal-Lure. En parallèle, la Région fait appel à l'État afin que celui-ci prenne en compte le linéaire ferré élevé, et principalement de transit (axe Paris-Lyon, Lorraine-Rhône-Alpes, Strasbourg-Lyon), de la région. L'État doit effectivement revenir autour de la table afin d'apporter son soutien inconditionnel aux territoires ruraux en souffrance depuis trop longtemps et victimes d'un abandon des services publics. Le train faisant pleinement partie de ces services.

Depuis près de 2 mois, plusieurs manifestations et réunions publiques ont eu lieu dans la région afin de sauvegarder ces dessertes ferroviaires. Des centaines de personnes se sont réunies à chaque fois, la Région et l'État ne doivent pas rester insensibles à ces appels. Les campagnes de notre région ont autant le droit d'avoir un service ferroviaire de qualité que les grandes agglomérations. Car, oui, le train n'est pas l'apanage des zones urbaines. À l'heure où la transition écologique et la décarbonation sont des valeurs et idéaux mis en avant par les politiques locales, nationales et internationales, la France et la Bourgogne-Franche-Comté doivent le traduire concrètement en termes de mobilité en activant tous les leviers de financement de la modernisation du réseau ferré, moyen le plus écologique de transport. Le versement mobilité est une possibilité, l'appel aux fonds européens ou d'autres ministères, une autre solution.

La FNAUT votera l'avis.

Claudine Villain, au nom de la CFDT

Ce débat sur les orientations budgétaires 2025 est particulièrement important dans le contexte actuel qu'il soit national ou mondial. Toutefois, ce débat ne doit pas nous faire oublier que la priorité d'une collectivité, telle que la Région, est bien : "quelles politiques publiques au service des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté ?".

La CFDT se félicite que cet avis rappelle que les objectifs de transition énergétique et écologique sont prioritaires. C'est conforme au projet de CESER que nous avons voté à l'unanimité en 2024. La soutenabilité budgétaire doit être mise au service de ces objectifs de transition et de la politique publique régionale, elle est une condition incontournable de réussite. L'action politique ne peut se résumer à la gestion de ratios financiers, elle doit, au contraire, avoir l'ambition de construire une société plus fraternelle et plus juste, et porteuse d'avenir.

Dans un contexte financier compliqué, la Région prévoit d'augmenter certaines dépenses comme le budget de la formation sanitaire et sociale, c'est une bonne nouvelle. En effet, la prise en compte de la prime Ségur pour les centres de formation va permettre en 2025 de financer ces augmentations de salaire liées à la crise sanitaire de 2020. À noter que la Région n'a pas financé le coût de cette prime en 2024, laissant ces établissements la financer sur leurs fonds propres. Cette carence de financement par la Région fragilise ces centres de formation qui délivrent la formation initiale des travailleurs sociaux de demain et dont l'importance n'est plus à démontrer dans une société de plus en plus fragilisée socialement. Heureusement que certaines structures ont quelques réserves financières, sinon c'est en suppression d'emplois que nous compterions les dégâts induits par ce défaut de financement de la Région. L'avis invite à porter un point de vigilance quant aux perspectives de recrutement de personnel. Cette formulation est ambiguë, mais nous la comprenons d'abord comme la nécessité de mettre des moyens humains au service des politiques régionales. Il fallait embaucher des agents pour assurer le service dans les lycées et pour traiter les dossiers FEADER. Qui dirait le contraire ?

Concernant les mobilités, l'avis appelle à : "réformer le système de financement des mobilités devenu insuffisant". Alors la suite du texte qui commente la solution proposée par la Région sous la forme d'un versement mobilité nous paraît pour le moins prudente sinon timorée. L'impact sur l'économie régionale est surestimé et basé sur des arguments très discutables. L'impact d'un financement et d'un développement des mobilités est aussi positif sur l'économie et sur l'attractivité de nos territoires, cet aspect n'est pas cité. Toutefois, nous notons que le CESER demande à être associé à la réflexion en amont de la consultation formelle. Ce choix ouvre le temps d'un débat dans notre assemblée pour prendre en compte l'ensemble des enjeux des mobilités dans la région et de leur financement. À ce titre plusieurs commissions sont concernées et le choix ne saurait là encore se limiter à des ratios financiers.

Sous réserve de ces remarques la CFDT votera cet avis.

Guy Zima, au nom de la CGT

Au-delà du contenu, la forme du travail de la commission est à saluer comme une évolution et une promesse méthodologique même si cela reste perfectible, mais j'y reviendrai.

Nous tenons à rappeler que nous sommes bien dans un contexte marqué par une austérité drastique imposée nationalement aux collectivités territoriales qui obère de vrais projets de développement et de réponses aux besoins des bourguignons et francs-comtois

Sans reprendre exhaustivement tous les items de ces orientations budgétaires, quelques points sont à souligner :

- le faible niveau d'économies de fonctionnement présenté (10M€ en 2025, 20M€ en 2026) et peu lisible à ce stade des OB,

- la dégradation assumée des ratios financiers et de gestion,

- les reculs sur le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les lycées sont dans le cœur des économies de ce PPI, en recul de 87M€ sur un PPI initial dont le montant était lui-même déjà reconnu comme insuffisant face au mur des besoins. C'est peu de dire que nous avons de grandes craintes sur le futur de certains établissements uniquement sur ce seul aspect des finances. La commission Formation-Recherche, dans le cadre de son autosaisine, fait le choix du prisme des besoins de formation dans les territoires et il serait bon que les besoins exprimés trouvent des réponses cohérentes et soient l'objectif et non la variable d'ajustement. Toujours sur les lycées, la concentration des moyens sur les institutions publiques doit être une priorité réaffirmée. L'enseignement privé recevant par ailleurs ce que la loi prévoit, le redire n'est pas superfétatoire mais au contraire pédagogique comme l'ensemble de nos avis quand ils reprennent des préconisations antérieures.

Le ferroviaire aussi prend, à travers ce PPI des destins divergents entre infrastructures et exploitation ferroviaires.

Ainsi le PPI est revu à la baisse de 83M€ sur l'acquisition de matériel roulant voyageurs alors que l'on nous promet le développement du ferroviaire et que la planète a besoin de report modal. Besoin, là aussi, de mise en cohérence des objectifs et des moyens.

Sur les infrastructures c'est 50M€ annoncés en plus mais dont on a du mal à saisir l'usage et la temporalité car la discussion entre État et Région est loin d'être aboutie mais le réseau de lignes de dessertes fines du territoire, lui, se dégrade.

Cette renégociation n'est que le fruit des différentes lois du ferroviaire (2014, 2018) puis de la LOM qui ont entériné, et leurs promoteurs avec, cette situation de sous-financement et de transferts de compétences sans moyens adossés. La seule chose qui ait été décentralisée aux Régions c'est le pouvoir de fermer des lignes faute de financement. Je sais et je n'accuse ici personne de vouloir le faire mais, à ne pas changer de paradigme, cela sera compliqué.

Cela m'amène au caractère intenable actuellement et encore plus à venir, de ne pas avoir de levier pour les Régions sur leurs recettes. Hors celles assises sur les produits carbonés (fraction de TICPE et Carte Grise) dont la trajectoire est vouée à baisser, la seule marge restante est la participation des citoyens à travers les recettes des mobilités et la tarification de la restauration et de l'hébergement scolaire. Sujets à la fois hautement sensibles et n'évoluant pas dans les OB, l'augmentation des recettes mobilités ne prenant en compte que la hausse des trafics.

Un point de débat est la recette nouvelle proposée par le PLF 2025 et applicable à partir de 2026, à savoir la mise en place d'un Versement Mobilité à hauteur maximum de 0,15%. Celui-ci est non obligatoire, conditionné à des services nouveaux, 10% étant rétrocédés aux EPCI ayant la compétence mobilité. Tout reste à construire avec les partenaires, si ce choix est fait pour un montant estimé à 30M€.

Le CESER dans ses avis antérieurs avait appelé à un versement mobilité (une fraction dans la rédaction d'alors), la CGT porte un Versement Interstitiel (pour les territoires non soumis) à partir du premier salarié. Si la réaction des employeurs est audible et prévisible sur le principe, les arguments de peur sur la pérennité de l'emploi, ou de menace sur sa localisation le sont moins. 1500 € de contribution par tranche de 1M€ de salaire brut, cela ne peut remettre en cause ni l'emploi, ni les entreprises de ce seul fait, soyons sérieux. Si nous mettons en parallèle les différents allègements de cotisations et de fiscalité ayant eu lieu depuis 2017, il y a de la marge.

Sur la thématique des recommandations du CESER, la proposition de "TVA Sociale" doit être retravaillée dans sa dénomination car celle-ci est connotée de la volonté politique existante d'un autre projet de financement du modèle social par l'impôt et non plus par les cotisations. De plus le contenu devra être travaillé sur les conséquences induites tant sur le pouvoir d'achat, que la réciprocité d'une telle mesure sur l'économie.

Nous sommes aussi opposés à la proposition sèche de retour de partenariats public-privé très coûteux pour les finances locales et qualifiés de "bombe à retardement" par le Sénat, la Cour des comptes étant aussi très critique. Tout mode de financement devant être jugé à l'aune du coût social, économique, sociétal, rendu à la collectivité.

Dans la logique de ces remarques la CGT s'abstiendra sur l'avis.

Sandrine Carrette, au nom de la FSU

Après présentation des orientations budgétaires de la Région BFC et de l'avis de la commission Finances du CESER sur ces orientations, la FSU souhaite faire un focus sur les lycées et encore plus particulièrement ceux de FC avec l'appui du SNES FSU 90.

Nous avons un problème en Franche-Comté de sur-financement des lycées privés, et la réponse systématique des autorités (Rectorat et Région) est de le justifier par des coûts d'échelle, en avançant que les lycées privés sont en moyenne plus petits que les lycées publics.

1- Pour les données globales :

Sur la seule Franche-Comté, la Région subventionne le privé au-delà de la loi (3 millions €/an) : <https://www.estrepublicain.fr/education/2024/10/02/trois-millions-d-euros-de-subventions-non-obligatoires-versees-par-la-region-aux-lycees-privés>

Par ailleurs, l'académie de Besançon est parmi les plus généreuses dans les dotations en heures d'enseignements : <https://www.estrepublicain.fr/education/2024/10/01/conditions-d-enseignement-les-lycees-privés-avantages-en-franche-comte>

2- Un exemple concret à Belfort - rationaliser le privé ?

Je prends pour exemple le Territoire de Belfort, dans lequel la ville de Belfort concentre 7 lycées : 4 publics (2 LGT- (lycée général et technologique 1 LPO lycée polyvalent -1 LP lycée professionnel) et 3 privés (2 LGT - 1 LP). Il y a un LP à Delle et un LPO à Héricourt.

Le SNES-FSU90 a comparé les dotations des LGT (les 2 LGT privés sont sur le même faubourg, les 3 LGT publics sont à Belfort) : <https://besancon.snes.edu/Communique-de-presse-Pour-les-lycees-privés-du-Territoire-de-Belfort-le-beurre.html>

Typiquement, le lycée qui a relativement les dotations les plus généreuses est le petit lycée privé Notre-Dame-des-Anges, qui est cependant 2^e quand on classe les lycées par le profil sociologique des élèves. Avec à la clé des petites classes, des options...

Alors que le lycée public d'Héricourt est menacé (car passé sous les 500 élèves en seconde-première-terminale), on finance à plein ce lycée privé dans le centre de Belfort, qui pourrait être supprimé et le public accueilli dans les lycées qui l'entourent (50/60 élèves par niveau soit 2 classes).

Bref, si la Région cherche des économies à faire dans les dépenses destinées aux lycées :

- subventionner le privé au niveau des obligations de la loi Debré et pas davantage (3 millions d'économies sur la seule Franche-Comté),

- dialogue de gestion avec le réseau privé lorsqu'il y a de petits établissements (surtout dans un contexte à venir de baisse démographique).

Ces dépenses sont assez insupportables, car les besoins dans les lycées publics sont assez vertigineux quand on pense notamment juste à l'adaptation au dérèglement climatique.

Le FSU votera l'avis

Emmanuel Comby, au nom de la FEMA

Le maintien à l'identique du budget culturel de la Région doit être souligné et salué au regard du contexte national actuel dans ce domaine, caractérisé par des coupes financières sévères et parfois violentes.

Il convient maintenant de travailler à la pérennité de cet engagement, en comprenant bien que rien n'est acquis dans ce sens.

Disette ou pas, les budgets culturels ont coutume d'être adossés aux variables d'ajustements : ce phénomène n'est pas nouveau. Ces fluctuations s'appuient toujours sur deux incantations majeures depuis des décennies, à savoir l'inutilité de l'action artistique et culturelle publique d'une part, et la légèreté, voire parfois la déconnexion des acteurs et collectivités dans l'usage de l'argent public, d'autre part. Cette "petite musique" n'est donc pas nouvelle et encore moins acceptable. Ce qui est inédit, c'est sa popularité croissante et son affichage de plus en plus décomplexé. Voilà pourquoi la plus grande vigilance s'impose. L'indignation ne suffit pas et la réponse est impérative.

L'exercice qui revient aux acteurs du secteur et aux collectivités est complexe et crucial.

Il s'agira d'étudier au plus près l'impact des politiques culturelles auprès des publics et sur les dynamiques territoriales, en soulignant notamment l'implication du champ associatif.

Il s'agira également de surveiller la bonne tenue des dépenses ainsi que les capacités du secteur à générer des ressources complémentaires.

Les activités artistiques et culturelles sont vitales au développement territorial, défendons-les point par point.



Avis sur le rapport 3-3 de l'Exécutif régional
Nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Bourgogne -Franche-Comté (SRESRI BFC) 2025-2030

Rapporteurs : Julien Bernard et Louis Bichebois-Delhief

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit que les Régions, en leur qualité de chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, élaborent un SRESRI en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire.

Le présent schéma, soumis à l'avis du CESER, a pour principal objectif d'améliorer la formation et le quotidien des étudiants, ainsi que le travail des chercheurs dans les laboratoires et l'impact de leurs travaux sur la Bourgogne-Franche-Comté. Il incarne également la volonté de la Région d'agir collectivement avec les forces de l'ESRI régionales présentes sur le terrain, les établissements, le CROUS, les organismes et les collectivités concernées par un ou plusieurs campus.

Une large consultation des partenaires régionaux, des étudiants, des chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que des membres du CESER, a permis de définir quatre ambitions stratégiques :

- Un écosystème ESRI attractif, pour inciter les jeunes et les chercheurs de Bourgogne-Franche-Comté à rester ou revenir sur le territoire et les étudiants, doctorants et chercheurs d'autres régions à s'y installer.
- La nécessité du collectif, pour capitaliser sur les capacités et réussites collaboratives régionales et trouver collectivement des réponses aux grands défis sociétaux.
- Une intervention au plus près des territoires, pour intégrer les besoins, initiatives et spécificités locales, dans le respect des compétences et des stratégies respectives.
- Face aux grandes transitions, une contribution à une société plus juste, pour encourager un investissement plus inclusif et une plus grande participation des forces de l'ESRI face aux transformations de la société.

Le nouveau schéma s'adresse directement aux usagers (étudiants, chercheurs et citoyens). Il est décliné en 29 mesures opérationnelles qui sont toutes reliées à une ou plusieurs des quatre ambitions transversales et dont la mise en œuvre se réalisera sur la base de règlements d'intervention dédiés votés par les élus régionaux.

Le pilotage du SRESRI et sa déclinaison opérationnelle se réaliseront au travers d'instances internes et externes conduites par la Région, par ailleurs chef de file vis-à-vis des collectivités concernées par un campus. La Région souhaite faire de ce schéma un document évolutif, qui continuera d'être nourri et adapté tout au long de son déploiement et un support pour valoriser les nombreux atouts de la BFC en termes d'enseignement supérieur, recherche et innovation.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER tient à souligner la réponse favorable à sa demande de suivre et participer, aux côtés de la Région et ses partenaires, aux temps forts de l'élaboration de ce schéma : présence au COPIL, participation aux ateliers de concertation, échanges avec la VP et les services de la Région. Cette association a facilité la prise en compte de nombreuses remarques et préconisations du CESER, notamment exprimées dans la contribution adoptée le 15 octobre 2024.

Ainsi, à la lecture de la version finale du schéma, les membres du CESER estiment qu'il s'agit d'un document qui prend véritablement en compte les réalités du territoire et qui cherche à répondre aux besoins des différents acteurs, en proposant un cadre de dialogue rénové et réaffirmé. Il s'agit d'une avancée notable par rapport au schéma précédent.

Le CESER aurait voulu voir figurer certains points mis en avant dans sa contribution, et qu'il estime important de rappeler ici.

Ce schéma est destiné à encadrer l'action régionale en faveur de tous les étudiants, qu'ils soient ou non rattachés à un site universitaire. Bien que les BTS et CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) soient parfois mentionnés, le prisme universitaire reste prégnant. Par exemple, la carte présentant le paysage de l'ESRI en région inclut seulement les villes dotées de campus universitaires. Le CESER le regrette, d'autant que nombre de mesures proposées en faveur des étudiants prennent justement en compte ceux qui sont éloignés des principaux pôles universitaires.

Le CESER aurait souhaité que les éléments de bilan pointent de façon plus réaliste les causes de certaines difficultés rencontrées ces dernières années (perte du label I-Site, lutte contre la précarité étudiante pendant la crise sanitaire). Certaines préconisations du CESER ont été intégrées de façon très succincte dans la présentation de l'ESRI régional. Ce sont essentiellement les actions portées par la Région qui sont mises en avant, de façon très positive.

Dans sa contribution, le CESER avait largement insisté sur la nécessité d'articuler le SRESRI avec les autres schémas régionaux, précisant de nombreux exemples illustrant la manière dont les différents schémas et mesures pouvaient se compléter, et ainsi améliorer l'impact des actions envisagées. Ce besoin de cohérence est évoqué, mais il s'agit d'une annexe, et l'accent ne paraît pas suffisamment mis sur l'articulation des actions. La contribution du CESER était beaucoup plus précise et concrète, et il conviendra que ces complémentarités soient rappelées quand les grands schémas régionaux seront revus.

La Région a clairement annoncé que le financement et la mise en œuvre concrète des mesures n'avaient pas leur place dans le schéma, puisque ce serait l'objet des règlements d'intervention régionaux, révisés en 2025. Le CESER restera vigilant sur les modalités à venir, en particulier sur le recours à d'autres dispositifs que les appels à projets qui permettront de développer des systèmes de financement plus pérennes et plus souples, et leur impact sur l'attractivité de la région.

Le CESER estime que la Région a toute sa place en tant que chef de file de l'ESRI régional, et la manière dont le schéma a été élaboré l'illustre bien. Une avancée notable est la décision d'instaurer un Comité des étudiants, bien qu'il reste consultatif à ce stade. Le CESER avait également souhaité un engagement plus marqué de la Région en faveur de l'ESR public et une volonté de peser dans les choix politiques locaux en faveur de l'implantation des formations supérieures. La Région reste prudente sur ces questions, que le CESER continuera à suivre.

Sans aller dans le détail de chacune des mesures proposées, le CESER y retrouve de nombreux éléments qu'il avait préconisés. Le CESER souhaite toutefois en rappeler quelques-uns :

- Pour plus d'efficacité, il sera nécessaire d'intégrer des mesures de lutte contre la précarité étudiante dans tous les dispositifs régionaux concernés (transports, culture, santé...).
- Le CESER, bénéficiant d'une vision transversale des politiques régionales, suivra plus particulièrement cette question.
- Le CESER préconise que la Région identifie clairement des domaines de recherche à soutenir en priorité. Le schéma privilégie une structuration basée sur les Graduate Schools, alors que la pérennité de celles-ci n'est pas garantie. En effet, la réorganisation à venir autour des deux nouveaux Établissements Publics d'Enseignement, formalisée dans la future convention de coopération et la place que pourra occuper la Région reste inconnue à ce jour.
- Enfin, le volet concernant l'orientation et l'information sur les formations reste peu développé. Le CESER, dans la suite de son rapport sur "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations", y portera une attention particulière.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration

Dominique Gallet, au nom de la CGT

Après avoir été retardé suite à la bérézina de l'I-SITE et à l'explosion de l'UBFC, le présent Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) a été élaboré en concertation avec le CESER qui avait rendu une contribution ambitieuse à l'automne dernier. Comme noté dans l'avis, cela a permis que de nombreuses préconisations du CESER soient reprises dans le SRESRI, en particulier dans la prise en compte de certaines spécificités régionales, mais pas toutes loin de là.

À l'heure du désengagement massif de l'État sur le sujet (plus d'un milliard de coupe budgétaire en 2025), la Région se contente de suivisme et accompagne la lente érosion du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) en se substituant petit à petit, notamment en termes de financement, à l'État, mais sans avoir de vision politique et de stratégie sur le sujet malheureusement. Le résultat revient souvent à financer des domaines spécialisés déjà bien en vue et donc financés au niveau national sans prendre en compte la nécessaire diversité des disciplines qui fait la richesse d'un ESR vivant et moteur. Cela a aussi pour conséquence de laisser les présidences des deux grandes universités se livrer une guéguerre puérile et improductive qui donne une piètre image de nos établissements d'ESR.

La CGT regrette également que priorité ne soit pas donnée plus clairement au secteur public de l'ESR. La Région devrait arrêter de financer des écoles privées qui viennent souvent en concurrence directe avec des formations présentes dans nos établissements publics ou qui s'installent dans des secteurs où absolument rien n'est prévu pour la vie étudiante, uniquement attirées par des subventions des collectivités locales qui veulent avoir un bout d'ESR sur leur territoire à tout prix. Et le prix est élevé pour les étudiants de ces écoles, parfois sans garantie de diplôme reconnu à la fin. Contrairement aux lycées, la région n'a ici aucune obligation légale.

Avec ces quelques réserves, la CGT votera l'avis sur le SRESRI.



Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Mise à jour de la stratégie d'acquisition
du matériel ferroviaire roulant et des installations
de maintenance**

Rapporteur : Patrick Viverge

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La performance d'un service ferroviaire régional repose sur plusieurs éléments fondamentaux indispensables, dont la qualité doit être garantie : l'infrastructure, le matériel roulant, le système de distribution de titres et bien entendu l'exploitant.

La durée de vie du matériel étant de l'ordre de 40 ans, on arrive en 2025 à une nouvelle vague de décisions qui vont pour l'essentiel conduire à aborder le renouvellement de l'ensemble du parc transféré. Lors de l'assemblée du 25 mai 2018, une stratégie avait été adoptée simultanément à la conclusion de la première convention TER à l'échelle de la grande Région. Le 9 avril 2021, l'assemblée régionale a adopté l'actualisation de la stratégie, en même temps que le protocole de desserte Bourgogne Nord avec Ile-de-France Mobilités, en mettant l'accent en particulier sur une acquisition importante de rames neuves, la construction d'un atelier pour sa maintenance et la rénovation lourde du matériel d'occasion.

Aujourd'hui, une nouvelle étape est nécessaire.

L'augmentation de la fréquentation des trains régionaux nécessite une réponse capacitaire durable pour éviter les situations de surcharge constatées sur certains axes du Réseau Train Mobigo.

Le présent rapport a donc pour objet d'acter les besoins d'acquisition de matériel roulant indispensable pour poursuivre l'exploitation des trains Mobigo dans de bonnes conditions et de manière résiliente, dans le cadre d'une stratégie de parc cohérente, tenant compte des réalités budgétaires régionales d'une part au regard des fréquentations et d'autre part des matériels disponibles sur le marché français.

Avis du CESER

Le CESER salue l'achat de ce matériel roulant avant la date butoir fixée à fin 2025, pour répondre au risque de saturation des trains mais note que le PPI est diminué de près de 80M€ sur cette ambition.

De plus, le CESER considère l'estimation de hausse de fréquentation de 2% par an pour dimensionner les besoins, comme peu ambitieuse et insuffisante, et s'interroge à ce titre, sur la manière dont l'Exécutif régional traiterait les éventuels besoins supplémentaires, s'il devait faire face à une telle situation.

En ce qui concerne l'expérimentation des trains à hydrogène, le CESER constate un retard par rapport aux prévisions initiales, dû à des défaillances des industriels concernant l'efficacité de leur technologie, ce qui entraîne un retard dans la livraison des trains Regiolis hydrogène. Le CESER exprime donc ses préoccupations pour les lignes dépendant de ces trains et s'interroge sur le plan de secours que la Région envisage si cette expérimentation venait à être abandonnée.

Malgré une démarche de négociation interrégionale menée auprès des constructeurs, le risque de repli existe y compris au regard du décalage entre les régions concernées par ces trains à hydrogène, tant en termes d'objectifs que d'intérêts.

En marge de ce dossier, concernant le financement des investissements sur les lignes, le CESER observe que la Région est en discussion avec l'État afin de déterminer la meilleure manière de répartir les coûts, en tenant compte des trois typologies de lignes actuellement identifiées. Bien que le CESER ne remette pas en cause la rationalité des choix d'acquisition, il constate une diminution notable des investissements, ce qui, selon lui, risque de ne pas suffire à répondre aux besoins en matière de mobilité ferroviaire.

Enfin, de manière générale, le CESER restera attentif et ouvert aux échanges avec l'Exécutif régional concernant l'avancement des dossiers ferroviaires, en particulier ceux relatifs à la régénération des petites lignes de desserte fine, aux discussions à venir dans le cadre de la conférence nationale sur le financement des mobilités, ainsi qu'aux négociations avec la Suisse relatives à l'avenir des liaisons ferroviaires transfrontalières.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Sandrine Carrette, au nom de la FSU

Quand la Région va-t-elle se débarrasser des TER venant de la Région AURA qui sont, d'une part, dans un état déplorable et, d'autre part, bien trop élevés par rapport aux quais des gares (difficulté pour monter et descendre) ? Merci.

Guy Zima, au nom de la CGT

Comme souvent la question qui nous est posée appelle à la nuance car effectivement il y a dans la réponse, un progrès par rapport à la situation existante dont nous prenons acte. Il nous faut donc mesurer la nature et la hauteur de ce progrès au regard des besoins mais aussi des options préexistantes.

Clairement, le choix fait est minimaliste eu égard à la coupe de 77M€ faite sur cet item dans le PPI et qui ne vise à couvrir que l'augmentation de fréquentation de 2% reprise dans la convention existante.

Ce manque d'ambition est à la fois surprenant au vu du report modal nécessaire et des demandes faites dans les appels d'offres existants avec l'ouverture à la concurrence et probablement ceux à venir, de croissance de l'offre.

En complément de ces investissements, nous alertons sur le fait du couplage avec les ateliers de maintenance et les surcoûts liés tant à l'allotissement, qu'à l'ouverture à la concurrence qui nuisent à l'optimisation et à la mutualisation des matériels, des locaux et des outillages.

La question du verdissement de la flotte, via le rétrofit des motorisations et/ou du remplacement des 73500 reste certes suspendu à l'existence de solutions techniques des industriels, de capacités financières de la Région mais aussi à ce que les infrastructures sur lesquelles ils roulent existent encore à ce moment.

Car comme la commission le reprend et l'a repris la CGT sur le rapport 1.1, la question des infrastructures et des transferts de compétences sont à réinterroger au regard de leurs fondements comme de la situation financière nouvelle. Le protocole des lignes de dessertes fines du territoire délibéré en 2020 par l'exécutif régional et sur lequel le CESER et la CGT avaient été explicites est ainsi visé.

Sous la réserve de ces compléments la CGT votera l'avis.



Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional
**Feuille de route pour la Transition énergétique
2025-2030**

Rapporteur : Michel Bleuze

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La stratégie de transition énergétique a été adoptée par l'Assemblée plénière du Conseil régional le 13 décembre 2017, pour la période 2018-2021, puis a été prolongée sous la forme d'une feuille de route 2022-2024 en Assemblée plénière des 23 et 24 juin 2022.

Cette feuille de route est un outil de pilotage interne transversal, et de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Elle vise à mobiliser les directions opérationnelles et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique.

La feuille de route de transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulation des orientations des directions opérationnelles et de leurs documents stratégiques avec les objectifs de la transition énergétique. Elle s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la démarche de Planification écologique, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030, grâce à une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs en région autour de la COP BFC.

À cet effet, la Feuille de route pour la transition énergétique de la Région a vocation à être le volet "énergie" de la contribution de la collectivité régionale à la démarche de Planification écologique de la Bourgogne-Franche-Comté. C'est pourquoi les différentes actions de la présente feuille de route se rattachent à quatre des six thématiques de la COP, à savoir : se déplacer, se loger, produire et consommer.

La Feuille de route pour la Transition énergétique doit donc être révisée régulièrement afin d'intégrer les évolutions réglementaires, mais également les orientations nouvelles, qui impactent la conduite des politiques régionales. La Feuille de route fait donc l'objet d'une révision pour la période 2025-2030.

Avis du CESER

Cette feuille de route pour la transition énergétique 2025-2030 s'inscrit dans un contexte national spécifique, avec notamment, l'élaboration de la feuille de route de la France pour les transitions climatique et énergétique, articulée autour des trois piliers de la Stratégie Française Énergie Climat : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et la 3^{ème} Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la période 2025-2035 (PPE 3).

Le CESER note que ce rapport s'inscrit dans la future feuille de route de la COP territoriale. Aussi, le CESER salue le fait que la Région travaille sur un outil de pilotage interne transversal pour suivre les objectifs de la transition écologique avec un alignement sur la déclinaison de contributions régionales en cohérence aux stratégies nationales et pour certaines en référence à des préconisations du CESER¹. Cela inclut également la prise en compte des enjeux de biodiversité, de gestion des déchets et de l'eau.

Aussi, le CESER comprend également que la question du patrimoine et du programme Effilogis, en lien donc avec la rénovation énergétique, reste un sujet majeur pour la Région. Néanmoins, le CESER note que certaines zones du territoire pourraient rencontrer des difficultés de financement des postes rattachés aux plateformes de rénovation bien que le partage du financement de ces postes semble se stabiliser à hauteur de 50 % pour l'Anah et 25 % pour la Région. Enfin, le CESER note qu'Effilogis se veut être plus présent pour la rénovation énergétique des bâtiments sociaux, notamment en ce qui concerne l'isolation et l'utilisation de matériaux biosourcés.

(1) Mai 2022 - CESER BFC - Autosaisine - **Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté**

Le CESER note également que l'autoconsommation collective et l'autoconsommation patrimoniale sont considérées comme un point fort, tout comme la restitution de la convention citoyenne. Le CESER salue par ailleurs le démarrage effectif du GIEC régional intitulé "GREBE - climat de Bourgogne-Franche-Comté"². Sur ce dernier point, il note l'importance d'analyser les effets climatiques des décisions prises à l'échelle régionale et la nécessité d'identifier les risques associés. Le CESER note qu'un projet de cartographie des risques est en cours, avec la volonté d'orienter les politiques publiques en fonction des données agrégées par le "GIEC régional". À ce sujet, le CESER suggère de s'intéresser à la cartographie des risques existant élaborée à l'échelle communale pour renforcer l'approche.

Concernant la décarbonation des mobilités, le CESER salue la mise en place d'un deuxième Plan Vélo. Il sera particulièrement vigilant aux actions proposées dans ce nouveau plan régional, surtout face à la diminution des financements au niveau national, marquée par la réduction du Fonds Vert et l'absorption quasi-totale du plan vélo national dans ce même fonds.

De plus, le CESER souligne la volonté de la Région de soutenir l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que l'électrification des flottes ferroviaires, tout en menant une réflexion sur l'électrification des poids lourds. En effet, le CESER note qu'une réflexion est en cours concernant le mix énergétique pour les poids lourds. La question du réseau électrique et de son financement, ainsi que celle du report modal, sont des enjeux majeurs. À cet égard, le CESER propose également d'examiner le dispositif instauré par la Collectivité européenne d'Alsace³, qui consiste en l'application d'une redevance aux transports routiers en transit, proportionnelle aux kilomètres parcourus sur le territoire de la Région.

Il est donc impératif qu'une position claire de la Région soit exprimée sur ces sujets, au regard de ses ambitions environnementales et de la diversité des avis sur ces questions.

Concernant la future feuille de route sur le numérique responsable, le CESER salue l'élaboration d'un plan pour un numérique responsable visant à intégrer l'impact environnemental du numérique, particulièrement en matière d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, le CESER souhaite souligner l'importance de prendre en compte les effets du numérique sur le climat, comme préconisé dans son autosaisine "Le numérique au service des habitants et des territoires"⁴. Cela est d'autant plus crucial face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle dans des secteurs variés (santé, recherche, enseignement, culture...), et ses impacts sur le plan énergétique, environnemental, économique, social et sociétal. Ainsi, du point de vue énergétique, le CESER recommande la mise en place d'indicateurs clairs et accessibles sur l'impact énergétique du numérique en région BFC, notamment en ce qui concerne les équipements sous-jacents tels que les datacenters.

Enfin, concernant la méthanisation, le CESER est attentif à ce sujet notamment en raison de ses implications pour le secteur agricole, l'environnement et les usages de la ressource en eau.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(2) Groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique et la biodiversité.

(3) Baptisée "R-Pass" et applicable dès 2027 sur les routes et autoroutes non concédées dont la collectivité a récupéré la gestion dans le cadre de la loi "Alsace" de 2019, cette taxe s'élèvera à 0,15 euro par kilomètre pour les camions de plus de 3,5 tonnes circulant sur l'axe nord-sud (A35 et A36) et sur deux autres routes reliant cet axe à l'Allemagne.

(4) Septembre 2020 - CESER BFC - Autosaisine - **Le numérique au service des habitants et des territoires.**

Déclaration

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée Environnement - Développement durable

Mesdames, messieurs les conseillers.

La suspension du dispositif d'État puis le moratoire annoncé le 12 février dernier par le Gouvernement sur le solaire en toiture, annoncent la mort du photovoltaïque territorial.

Ce segment du solaire en toiture, ombrières de parking et zone anthropisées de petites tailles est celui qui recueille le consensus le plus large. Il permet, écrivait le CESER BFC, dans son autosaisine de mai 2022 "de passer d'une production résiliente au plus près des lieux de consommation, en favorisant la mise en coopération des acteurs locaux et l'appropriation des énergies renouvelables par les habitants".

Le mécanisme annoncé repose sur un illogisme énergétique, économique et environnemental. Il induira un désastre pour l'emploi local et une aberration en termes de développement durable.

Quid de la place du solaire sur sites artificialisés dans la PPE3 attendue prochainement ?

Quid du photovoltaïque ancré dans les territoires au bénéfice de l'économie locale, du partage de la valeur et d'une transition énergétique portée par les acteurs territoriaux ?

Quid des conséquences sociales et industrielles au sein d'une filière économique qui représentait plus de 20 milliards d'euros d'activité et près de 40 000 emplois directs en 2024 ?

Cette évolution du dispositif rend impossible le respect des objectifs réglementaires des bâtiments ou des projets en zones artificialisées, imposés par la loi Énergie-Climat ou le développement des ZAER, qui visent à faciliter et accélérer la production d'énergies renouvelables sur les territoires notamment ruraux.

Cette perspective dégage une conséquence induite, je la cite avec une inquiétude justifiée. Au moment où nous rendons notre avis sur les orientations budgétaires, cette conséquence rendrait caduque une partie des objectifs du règlement d'interventions des EnR de la région BFC, qui vise à massifier le développement des projets d'EnR citoyens, d'intérêt territorial.

La transition énergétique et le développement des énergies renouvelables sont des priorités de la politique régionale, bien identifiées dans le plan de mandat.

À ce titre, un soutien de la Région BFC est attendu, aux côtés d'acteurs engagés, partageant la conviction que l'énergie solaire doit être un levier de souveraineté et de résilience pour notre pays.

Il s'agit de tenter de repousser une décision incompréhensible, qui au-delà de sa brutalité, semble aller à l'encontre même des objectifs annoncés pour réussir collectivement la transition écologique et énergétique.

Nous attendons avec impatience mais aussi avec un certain scepticisme les fiches actions liées à la COP territoriale notamment sur le sujet du "Produire mieux en BFC".

Je souhaite surtout que le travail amené à être réalisé par notre assemblée ne soit pas un leurre, en contradiction majeure avec la traduction du budget 2025 de la Nation et par effet induit accentuant la difficulté voire l'impossibilité pour la Région à mettre en place certaines de ses propres politiques publiques.

Je vous remercie pour votre attention.



Avis sur le rapport 4-5 de l'Exécutif régional
Projet de charte du parc naturel régional du Haut-Jura 2026-2041

Rapporteur : Jacques Cardis

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires ruraux reconnus aux niveaux national et international pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, et qui organisent en conséquence l'activité humaine autour de projets concertés de développement basés sur la protection et la valorisation de leur territoire.

Les PNR sont une compétence historique des Régions au titre de l'aménagement du territoire et elles jouent donc un rôle majeur :

- Elles sont à l'initiative de leur création.
- Elles sont responsables de la demande de renouvellement du classement et accompagnent les Parcs dans la démarche d'élaboration d'une nouvelle charte.
- Elles sont membres des syndicats mixtes des PNR et versent à ce titre une cotisation statutaire.
- Elles participent à la mise en œuvre des chartes de Parc, en soutenant les actions menées par le syndicat mixte de Parc, les communes et les EPCI, signataires de la charte.

Le PNR du Haut-Jura est classé depuis 1986 et il a été reclassé par décret du Premier Ministre du 3 avril 2011 (initialement pour 12 ans, puis prolongé à 15 ans).

À la suite de la décision du comité syndical du Parc le 2 juillet 2022 et par délibérations de la Région Bourgogne-Franche-Comté du 21 octobre 2022 et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 4 novembre 2022, la procédure de renouvellement de classement et de révision de la charte a été engagée pour une nouvelle période de 15 ans, de 2026 à 2041.

Un important travail d'élaboration de la nouvelle charte 2026-2041 a été conduit par les équipes techniques et les élus du Parc et les partenaires, avec en première ligne le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, la Région s'est mobilisée pour accompagner le nouveau projet du territoire du PNR du Haut-Jura qui s'inscrit dans les défis des transitions, de l'adaptation au changement climatique, de la transformation des modèles de développement et de la préservation forte des ressources, en lien notamment avec les orientations des schémas régionaux tels le SRADDET.

Une première version du projet a pu être partagée début mai 2024. Les membres du Comité technique et du Comité de pilotage réunis respectivement les 19 septembre 2024 et 2 octobre 2024 ont permis la finalisation du projet. Le comité syndical du 9 novembre 2024 a procédé au vote à l'unanimité du projet de charte, soumis à la validation du Conseil régional. L'objectif est d'aboutir au nouveau classement en 2027 (au-delà de la date de fin de classement actuel d'avril 2026, ouvrant ainsi une période transitoire).

Avis du CESER

Le CESER souligne tout particulièrement l'extension du périmètre du Parc à 24 communes supplémentaires candidates (+ 11 393 habitants) soit un nouveau total de 130 communes (près de 90 000 habitants). **Pour le CESER, cette extension continue du périmètre depuis 1986 témoigne des coopérations positives des acteurs et des dynamiques territoriales¹.**

Le CESER note avec satisfaction que cette proposition de nouveau périmètre est aussi motivée par des besoins de cohérence de gestion des milieux naturels. Cela concerne ainsi des milieux lacustres ou tourbeux en continuité immédiate avec le territoire classé du Parc et intégrés pour leur assurer une meilleure protection. C'est le cas par exemple pour La Cluse-et-Mijoux et ses tourbières. **Pour le CESER, il est ici important de noter que cette motivation relève d'un choix volontaire des communes candidates d'intégrer le périmètre du Parc.** Ce choix témoigne de leur engagement à prendre en compte de façon pro-active ces enjeux fondamentaux dans un cadre renouvelé favorisant les coopérations. Il témoigne aussi de l'intérêt parfaitement identifié par ces communes à intégrer le Parc.

(1) Rapport du CESER BFC "Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?", octobre 2017.

Ainsi, cette extension vient renforcer la cohérence du périmètre existant pour le bénéfice des populations mais aussi des milieux naturels.

Le CESER trouve également particulièrement positives les orientations de cette nouvelle charte. En effet, les enjeux climatiques en termes d'érosion de la biodiversité et de préservation des patrimoines naturels sont particulièrement forts sur ce territoire de moyenne montagne. La révision de cette charte a été engagée en 2022 dans un temps où les conséquences des changements globaux, tant sociaux, que climatiques étaient perceptibles et le massif du Jura n'est pas épargné : diminution de l'enneigement, sur-fréquentation locale, pression foncière, érosion de la biodiversité, demande énergétique, mobilité subie, dépérissement forestier, sécheresse... Le nouveau projet du territoire s'inscrit donc dans les défis des transitions, de l'adaptation au changement climatique, de la transformation des modèles de développement et de la préservation forte des ressources. Le fil conducteur de l'ensemble du projet est d'agir pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Le CESER approuve ces engagements qui s'inscrivent totalement dans la droite ligne du fil rouge de son projet de mandat 2024-2029. Ils témoignent aussi des principaux enjeux qui concernent tous les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté. Pour le CESER, les engagements du Parc, dans le cadre de cette nouvelle charte, doivent servir d'exemple.

Cela s'illustre notamment par le portage, depuis 2018, par le Syndicat mixte du Parc de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les bassins versants de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe (transfert de compétence) et Valserine (délégation de compétence). Cette nouvelle charte va permettre un renforcement de l'action du Parc sur les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Le Parc va notamment travailler, sur ce périmètre, à la mise en place de la future Commission locale de l'eau (CLE). Véritable parlement local de l'eau, cette instance aura pour objectif de concerter puis d'acter les modalités de gestion de l'eau à l'échelle du territoire. Elle prendra forme officiellement dès 2027-2028 à l'issue de l'étude prospective sur la ressource en eau sur le territoire du Parc. Cette étude servira de base à la définition du futur Projet territorial de la gestion de l'eau (PTGE), document cadre sur les enjeux quantitatifs de la ressource en eau.

Le CESER préconise d'étudier dans quelle mesure le périmètre actuel de compétence GEMAPI du Parc pourrait être étendu afin de renforcer l'unité du territoire sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

Il préconise également que le Parc s'engage plus fortement dans les enjeux de réhabilitation de l'habitat remarquable du territoire, véritable marqueur identitaire de ce territoire par leur typicité² (ex : conseil, accompagnement, sensibilisation...).

Le CESER rejoint également le Parc dans ses préoccupations liées aux impacts du tourisme sur son territoire. Le tourisme haut-jurassien subit effectivement des contraintes fortes qui le rendent particulièrement vulnérable (effets du changement climatique, pressions sur les milieux, conflits d'usage, hébergement marchand, mobilité touristique...). Les orientations de cette nouvelle charte répondent à cet enjeu notamment dans sa volonté de structurer des offres diversifiées pour un éco-tourisme "agile".

Globalement, **le CESER souligne que cette charte est celle d'un Parc dont le fonctionnement et les engagements sont reconnus.**

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.

(2) Rapport du CESER BFC "Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux en BFC", juin 2023.

Déclarations

Sandrine Carrette, au nom de la FSU

Je souhaitais vous alerter sur une situation particulière sur le territoire des Rousses qui va impacter ce territoire tant du point de vue touristique, humain, qu'économique et bien sûr forcément notre parc régional sur le champ du tourisme

J'avais déjà, par ailleurs, alerté notre CESER par la voix de notre collègue Philippe Bouquet.

En habituée de cette belle petite station des Rousses située dans notre région et dans le parc naturel, il existe, à la sortie du village, une résidence familiale de tourisme Les Clarines très abordable, d'une part, en termes de budget mais d'autre part, bien placée, disposant d'infrastructures agréables (pour mémoire, j'ai même une année fait une visio d'un groupe de travail CESER depuis leur salle commune mise à disposition), disposant également d'une piscine intérieure chauffée, d'espaces communs, parking souterrain, local skis, 20 logements environ, et implantée sur plusieurs hectares !

Cette résidence appartient au groupe national POPINNS.

J'ai été informée que le groupe était placé en redressement judiciaire, par jugement du Tribunal de commerce de Bobigny en date du 31/01/2025, de conversion en liquidation judiciaire.

La résidence a fermé ses portes au 31 janvier ne pouvant plus accueillir les clients. Je souhaitais donc vous alerter sur cette situation, qui impacte ce territoire déjà en manque cruel d'hébergements sur le secteur (de mémoire lors des commissions Économie-Emploi sur la mandature précédente) et qui plus est d'hébergements à dimension humaine, abordables, accessibles également aux habitants de la région, en lien avec le schéma régional de développement du tourisme.

Du point de vue emploi, économie et bien sûr humain, c'est une très mauvaise nouvelle également (3 salariés, permanents et saisonniers sur le site), sans compter les "sous-traitants", par exemple blanchisserie, entretien de la piscine entre autres...

Pouvons-nous alerter la Région et notamment les VP en charge du tourisme et de l'économie-emploi, des parcs naturels (je vous laisse le soin de décider ce qui vous semble le plus approprié) afin qu'ils s'emparent du dossier.

Quelles peuvent être les solutions envisageables ?

Mes craintes en tant que conseillère CESER et citoyenne de la région : que ce site soit lorgné par des promoteurs immobiliers et ou des hôteliers pour envisager une résidence ou un hôtel de luxe notamment, ou encore pire se retrouve à l'abandon.

Je ne parle même pas des salariés ou si, humainement par expérience de mes longues années au sein du service public de l'emploi, un licenciement c'est un traumatisme mais un licenciement économique qui risque de se profiler c'est encore plus difficile à vivre...

Quelles pistes en lien avec le tourisme durable et accessible à tous (nous sommes en situation de contraintes budgétaires et je suis loin d'être la spécialiste mais il est sûrement possible d'envisager des idées et un travail en mobilisant les synergies et les énergies sur notre territoire régional).

Gilles Duquet, au nom de la FRSEA

Je souhaitais réagir au sujet de ce projet de charte pour le PNR du Haut-Jura, dire que je n'ai pas entendu le mot agriculture dans les propos, et affirmer que la préservation des paysages d'aujourd'hui est bien le travail des agriculteurs, dire également qu'il y a encore de l'agriculture et qu'elle souffre !! De moins en moins d'exploitations, de moins en moins de production pour notamment faire vivre cette appellation du Bleu du Haut-Jura et donc des entreprises, des coopératives en déclin et surtout qu'il n'y a pas eu de concertation avec l'agriculture dans ce projet de charte. Je ne souhaite pas que cette région devienne une réserve "d'indigènes", je m'abstiendrai.

Bourgogne-Franche-Comté

Budget de la Région : les inquiétudes du Ceser

Quelques jours avant l'assemblée plénière de la Région consacrée au débat d'orientations budgétaires, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) a tenu la sienne ce mardi à Dijon. Une session qui a pointé « l'absence de marges de manœuvre » de l'exécutif dirigé par Marie-Guite Dufay.

Composé de 110 conseillers issus de la société civile (syndicats, associations, etc.), le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) tenait, ce mardi 18 février, sa première assemblée plénière de l'année. L'occasion pour l'organisme présidé par Elise Moreau de faire part de ses avis dans plusieurs domaines, dont les orientations budgétaires qui seront débattues vendredi

lors de la session du conseil régional.

Peur sur les lycées

Représentant du syndicat CFTC et rapporteur, Franck Ayache a tout d'abord salué « l'orientation stratégique visant à contenir le budget tout en continuant de soutenir l'économie régionale », avant de pointer « une dégradation mécanique des capacités d'action de la Région ». Parmi les principales préoccupations figurent notamment la diminution de l'épargne brute comme de l'épargne nette, mais aussi la hausse de l'endettement « qui progresse de 303 millions d'euros à l'horizon 2028 ».

Soulignant une diminution des moyens « préoccupante » en matière de formation professionnelle des demandeurs

d'emploi, le Ceser s'inquiète surtout de la situation des lycées, pour lesquels des investissements « colossaux » sont nécessaires, tant en matière de rénovation que de mise en accessibilité.

Les transitions, « enjeu prioritaire »

Or, « une baisse importante du PPI (*plan pluriannuel d'investissements, NDLR*) 2024-2030 est proposée, à hauteur de 87 millions d'euros », a relevé Franck Ayache. « La priorité semble être donnée à une approche essentiellement financière et économique, au détriment de l'analyse des besoins des élèves et de leurs familles », a-t-il ajouté.

Parmi les « satisfactions », le Ceser a en revanche mis en avant la volonté de l'exécutif régional, dirigé par Marie-Gui-



Elise Moreau a présidé, ce mardi, la première assemblée plénière de l'année du Ceser, marquée par un contexte financier « très instable ». Photo G. G.

te Dufay, de préserver « les fonds alloués à la culture » mais aussi « les financements régionaux dédiés à la transition écologique et énergétique ». ● G. G.

20/02/2025 19:26

RÉGION : Les avis du CESER sur les dossiers de la session du 21 février



Le CESER a rendu des avis notamment sur les orientations budgétaires de la Région pour 2025, l'acquisition de matériel ferroviaire et la nouvelle feuille de route pour la transition énergétique.

Communiqué du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté du 20 février 2025 :

Cinq avis sur des rapports de l'exécutif ont été adoptés lors de cette séance dont les orientations budgétaires de la Région pour 2025, le nouveau SRESRI et la feuille de route pour la transition énergétique 2025-2030.

La séance s'est poursuivie par une présentation du "Bilan 2024 et perspectives 2025 pour l'économie régionale" de la Banque de France par le directeur régional.

Orientations budgétaires pour 2025

Les orientations budgétaires 2025 sont élaborées dans un contexte d'incertitudes maximales. La Région BFC doit également faire face à une importante contraction de ses recettes. L'exécutif régional propose de poursuivre le plan de mandat 2021-2028 tout en réalisant des économies sans pour autant réduire drastiquement des pans entiers de politiques publiques.

L'orientation stratégique visant à contenir le budget tout en continuant de soutenir l'économie régionale est appréciée. La situation globale reste néanmoins marquée par une absence de marges de manœuvre.

Dans un tel contexte, la soutenabilité budgétaire des politiques publiques doit rester la priorité centrale de la Région, c'est pourquoi le CESER préconise les éléments suivants : affecter de nouvelles ressources aux Régions, rechercher de nouvelles ressources privées, maîtriser et diminuer les dépenses de fonctionnement, prioriser les objectifs de transition énergétique et écologique, diminuer les dépenses d'investissement et / ou suspendre certaines opérations d'investissement cofinancées avec d'autres acteurs publics. Enfin, le CESER émet des observations et des préconisations sur les politiques publiques régionales.

Nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Bourgogne -Franche-Comté (SRESRI BFC) 2025-2030

Ce schéma a pour objectif d'améliorer la formation et le quotidien des étudiants, ainsi que le travail des chercheurs dans les laboratoires et l'impact de leurs travaux sur la région.

Le CESER préconise que l'action régionale concerne bien tous les étudiants, qu'ils soient ou non rattachés à un site universitaire, que les éléments de bilan pointent de façon plus réaliste les causes de certaines difficultés rencontrées ces dernières années, que l'accent soit davantage mis sur l'articulation avec les autres schémas régionaux. Le CESER restera vigilant sur le financement et la mise en œuvre concrète des mesures qui feront l'objet des règlements d'intervention.

Mise à jour de la stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire roulant et des installations de maintenance

Le présent rapport a pour objet d'acter les besoins d'acquisition de matériel roulant indispensables pour poursuivre l'exploitation des trains Mobigo dans de bonnes conditions, dans le cadre d'une stratégie de parc cohérente, tenant compte des réalités budgétaires régionales au regard des fréquentations et des matériels disponibles sur le marché français.

Le retard dans la livraison des trains Regiolis hydrogène amène le CESER à s'interroger sur le plan de secours que la Région envisage si cette expérimentation venait à être abandonnée. Le CESER ne remet pas en cause la rationalité des choix d'acquisition mais soulève le risque de ne répondre aux besoins en matière de mobilité ferroviaire du fait de la diminution notable des investissements et de l'estimation insuffisante de hausse de fréquentation envisagée à 2 % par an.

Le CESER restera attentif à l'avancement des dossiers ferroviaires relatifs à la régénération des petites lignes de desserte fine, aux discussions à venir dans le cadre de la conférence nationale sur le financement des mobilités, ainsi qu'aux négociations avec la Suisse relatives à l'avenir des liaisons ferroviaires transfrontalières.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025-2030

Il s'agit d'un outil de pilotage interne transversal et de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Elle vise à mobiliser les directions opérationnelles et à définir des objectifs dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique.

Le CESER salue le fait que la Région travaille sur un outil de pilotage interne transversal pour suivre les objectifs de la transition écologique avec un alignement sur la déclinaison des contributions régionales en cohérence aux stratégies nationales et pour certaines en référence à des préconisations du CESER. Concernant le GIEC régional "GREBE-climat de BFC", le CESER note l'importance d'analyser les effets climatiques sur les décisions et la nécessité d'identifier les risques associés et suggère de s'intéresser à la cartographie des risques existant élaborée à l'échelle communale pour renforcer l'approche.

Le CESER note qu'une réflexion est en cours concernant le mix énergétique pour les poids lourds et propose d'examiner le dispositif instauré par la Collectivité européenne d'Alsace. Concernant la future feuille de route sur le numérique responsable, le CESER recommande la mise en place d'indicateurs accessibles sur l'impact énergétique du numérique, notamment en ce qui concerne les datacenters. Le CESER reste attentif à la méthanisation en raison notamment de ses implications pour le secteur agricole.

Projet de charte du parc naturel régional du Haut-Jura 2026-2041

La procédure de renouvellement de classement et de révision de la charte a été engagée pour une nouvelle période de 15 ans, de 2026 à 2041.

Le CESER préconise d'étudier dans quelle mesure l'extension du périmètre actuel de compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations du Parc pourrait renforcer l'unité du territoire sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Il préconise également que le Parc s'engage plus fortement dans les enjeux de réhabilitation de l'habitat remarquable du territoire, véritable marqueur identitaire de ce territoire. Le CESER rejoint le Parc dans ses préoccupations liées aux impacts du tourisme.

[Marie-Guite Dufay «passe au rabot» le budget 2025](#)

Au plus près des territoires



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille
CS23502
21035 Dijon cedex

